

LA CONSOMMATION ET L'APPROVISIONNEMENT EN VIN DE LA BRETAGNE MEDIEVALE

En 1933 Henri Pirenne, dans un brillant article des *Annales d'histoire économique et sociale*, avait montré l'importance du grand commerce des vins de France au Moyen Age (1). Depuis, de multiples travaux, en Angleterre, en France ou en Belgique, se sont efforcés d'en préciser les modalités et d'en déterminer l'ampleur. Les vins de Gascogne ont particulièrement retenu l'attention : grâce aux comptes de la grande coutume de Bordeaux conservés à peu près intégralement à partir de 1302 (2), recensant toutes les cargaisons de vin sorties de Bordeaux par la Gironde, y compris celles des bourgeois exempts, un tableau assez précis des exportations a pu être dressé (3) ; les comptes de douanes anglais fournissent, d'autre part, les chiffres d'arrivée sur un marché particulièrement lié au vignoble aquitain (4). Peu à peu ont pu ainsi s'échaffauder des tra-

(1) H. PIRENNE, *Un grand commerce d'exportation au Moyen Age ; les vins de France*, dans *Annales d'histoire économique et sociale*, t. V, 1933, p. 225-243.

(2) Conservés au Public Record Office dans la série *Accounts Various* (E 101) sauf l'un au British Museum (Additionnal Manuscripts 15 524) et un autre publié au t. 50 des *Archives du département de la Gironde*, p. 1-166.

(3) Ainsi pour le XIV^e siècle : M. K. JAMES, *The fluctuations of the anglo-gascon wine trade during the fourteenth century*, dans *Economic History Review*, 1951, p. 170-196.

(4) Condensés en tableaux dans E.E. POWER et M.M. POSTAN, *Studies in English Trade in the XVth century*, Londres 1933, p. 321-360.

vaux sur le volume et les variations du trafic (5). Le commerce du vin paraissait l'un des secteurs les mieux défrichés et les plus solidement connus des études sur le commerce atlantique à la fin du Moyen Âge. Or, dès 1948, des doutes avaient été exprimés sur la valeur des sources chiffrées anglaises ainsi utilisées (6) ; plus récemment au x^e Congrès des Sciences historiques à Rome en 1955 (7) et au quatrième colloque international d'histoire maritime tenu à Paris du 20 au 23 mai 1959 (8), le professeur Verlinden s'appuyant sur les travaux de son élève J. Craeybeckx (9) semble vouloir remettre en question tout l'édifice ainsi construit (10) : comment expliquer la discordance énorme des chiffres d'exportations bordelaises et ceux des importations anglaises ? On peut mettre en doute l'exactitude des *Customs Accounts*, mais aussi envisager la consommation possible de vins gascons dans les pays riverains de l'Atlantique que peuvent toucher les flottes du vin. C'est dans cette perspective qu'il paraît utile de replacer la Bretagne dans ce circuit commercial, de tenter de dégager son rôle consommateur, de vins en général et de vin gascon en particulier.

*
* *

Pour déterminer la consommation totale de la Bretagne à la fin du Moyen Âge, les documents d'information directe chiffrant le nombre de tonneaux vendus ou consommés sont insuffisants : les comptes de port, par ailleurs peu nom-

(5) E. CARUS-WILSON, *The effects of the acquisition and of the loss of Gascony on the english wine trade*, dans *Bulletin of the Institute of historical research*, vol. XXI, 1947, p. 145-154 ; Y. RENOARD, *Les conséquences de la conquête de la Guienne par le roi de France pour le commerce des vins de Gascogne*, dans *Annales du Midi*, t. 61, 1948, p. 15-31, etc...

(6) Y. RENOARD, *Les conséquences...*, p. 18.

(7) *Atti del X Congresso Internazionale, Roma 4-11 Settembre 1955*, Rome, 1957, p. 390 et sq.

(8) Les actes du Colloque qui seront publiés contiendront les exposés de Miss Carus Wilson, des professeurs Postan et Verlinden et les discussions qui ont suivi.

(9) J. CRAEYBECKX, *Un grand commerce d'importation : les vins de France aux anciens Pays-Bas (xiii^e-xvi^e siècles)*, Paris, 1959.

(10) Cf. la mise au point récente de Y. RENOARD, *Le grand commerce des vins de Gascogne au Moyen Âge*, dans *Revue historique*, t. CCXXI, 1959, p. 261-304.

breux, se bornent aux vins d'importation (11) ; les autres se limitent à une ville (12), voire à un village (13). Ils sont chronologiquement isolés et leurs chiffres viciés par la conjoncture locale : la consommation à Vannes, en 1359-1362, n'est-elle pas affectée par la présence d'une garnison et de fonctionnaires anglais, par la guerre qui perturbe les communications ? Les fermiers de l'impôt qui citent la consommation de la paroisse de St-Sauveur-des-Landes ne grossissent-ils pas le chiffre du « bon vieux temps » pour obtenir un rabais substantiel dans le présent troublé ? Les seuls chiffres utilisables, en fait, sont ceux du *devoir d'impôt* sur les boissons. Ce devoir est une imposition générale levée dans tout le duché depuis la fin du xiv^e siècle (14) : le taux et le revenu en ont varié mais à la fin du xv^e siècle ont atteint une relative fixité :

1477	:	68.000	livres	(15)
1481	:	55.147	livres 10 sous	
1482	:	52.450	livres	
1483	:	64.870	livres	
1484	:	71.325	livres	(16).

Cet impôt fournit à peu près 15 % des recettes ducales (17). Ces chiffres correspondent au tonnage de toutes les

(11) Ainsi Auray de 1475 à 1477 (*Archives Morbihan*, J 624, compte de G. ESTRILLART) ou Blavet du 23 janvier 1432 à la fin de mai (Y. FORGET, *Le mouvement du port de Blavet*, dans *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, 1944, t. XXIV, p. 47-59).

(12) Les comptes de Gilles de Wyngreworth à Vannes en 1359-1362 (*Public Record Office*, E 101/174/5, 175/5, 176/9).

(13) 1438 pour la paroisse de St-Sauveur-des-Landes (Ille-et-Vilaine, arr. et cant. de Fougères). (*Archives Loire-Atlantique*, B 2450).

(14) Sur cet impôt : M. PLANIOL, *Histoire des institutions de la Bretagne*, t. III, Rennes, 1955, p. 316-321.

(15) *Archives Loire-Atlantique* E 212 : le chiffre comprend le prix de la ferme plus les *chausses* évaluées en réaux : la valeur du réal a été fixée à 25 sous (PLANIOL, *Histoire des institutions*, t. III, p. 315).

(16) *Archives Loire-Atlantique* E 212.

(17) PLANIOL, *Histoire des Institutions*, p. 239, donne les chiffres de ressources suivants :

1481	397.776	livres	:	l'impôt sur les boissons	fournissant	14	%
1482	394.154	livres	:	—	—	13	%
1483	401.538	livres	:	—	—	16	%
1484	432.288	livres	:	—	—	16	%

On comparera ces pourcentages avec ceux de Gand et de Bruges cités par J. CRAEYBECKX, *Un grand commerce...*, p. 6-10.

boissons supportant le *devoir d'impost* : le cidre y est inclus, sans qu'il soit possible de faire le partage comme J. Craeybeckx a pu le faire pour la bière à Gand et à Bruges. Mais la consommation de cidre en Bretagne est encore médiocre et limitée à la Haute-Bretagne (18) et les tonnages taxés au plus bas (19) ne doivent pas considérablement enfler le *devoir d'impost*. D'ailleurs en compensation, ces chiffres du devoir ne couvrent pas exactement toute la consommation de vin : le duc accorde des dispenses régulières ou des exemptions extraordinaires aux vendeurs ou aux consommateurs (20) ; généralement, d'autre part, la levée de l'impôt est affermée et le chiffre, s'il en excède quelquefois la valeur réelle (21), paraît, normalement, nettement en deçà et laisse aux fermiers d'intéressants bénéfices si on en juge d'après les *chausses* hors ferme qu'ils acceptent d'acquitter (22) et l'acharnement des baillées aux enchères (23). Ainsi les quantités de cidre taxées paraissent suffisamment compensées par les tonnages de vin non taxés pour qu'on puisse admettre que les 68.000 livres, par exemples, de 1477 donnent un ordre de grandeur admissible du vin consommé, vin étranger à 27 s. 6 d. de droit, vin nantais à 20 s., vin breton à 13 s. 9 d. (24). La diffusion du vin breton se borne aux zones de production (Basse-Loire, pays de la Vilaine et de la Rance) et ne couvre pas les besoins de la consommation (25). Le vin nantais associé aux vins arrivés par la

(18) H. TOUCHARD, *Vins et cidres bretons*, dans *Revue annuelle des E.S.C.*, 1956, p. 32.

(19) En 1477 la pipe de cidre est taxée comme la pipe de vin breton à 13 s. 9 d. (*Archives Loire-Atlantique* E 212), soit moitié moins que le vin étranger. Le prix du cidre assez élevé encore ne favorise pas l'extension de sa consommation dans la Haute Bretagne encore riche en vignobles : le prieur de St-Florent-sous-Dol évalue dans ses comptes en 1486-87 la pipe de cidre entre 30 et 40 sous, le vin breton entre 50 et 55 sous la pipe (*Archives Maine-et-Loire*, H 3343 et H 3751).

(20) PLANIOL, *Histoire des Institutions...*, p. 319.

(21) C'est au moins ce que souvent les fermiers invoquent pour demander des rabais (quelques exemples dans les *Archives Loire-Atlantique*, en 1438 (B 2450), en 1477 (B 2449), etc.).

(22) En 1477, les *chausses* consenties s'élèvent à 4.700 réaux (6.000 livres) pour une ferme de 62.000 livres.

(23) *Archives Loire-Atlantique* E 212, B 692, etc.

(24) *Archives Loire-Atlantique* E 212.

(25) Pour les besoins de son prieuré de St-Florent, Gilles Lesellier achète vin breton et vin d'Anjou (*Archives Maine-et-Loire*, H 3343),

Loire (26) approvisionne les ports de la côte sud (27), complété par des vins étrangers dans les ports de l'Ouest et du Nord moins associés au cabotage du vin dont Nantes est le centre. La Haute-Bretagne, enfin, reçoit par terre des vins d'Anjou taxés comme vins étrangers (28). Il n'est donc pas déraisonnable de penser que dans la Bretagne de 1477, pour 1 tonneau de vin breton vendu, on en vendait 1 de vin nantais et 2 de vins étrangers : les 68.000 livres du *devoir d'impost* correspondraient donc à peu près au moins à 30.000 tonneaux de vin (29).

De cette évaluation globale, il serait séduisant de passer à une évaluation individuelle de la consommation permettant la comparaison avec les chiffres obtenus pour les villes des anciens Pays-Bas (30) ou pour l'Angleterre (31). Mais comment ? L'assiette du fouage dénombrant en 1481-82, 39.547 feux (32) et *trois mesnagiers* contribuant pour un feu (33), les 118.641 ménages assujettis correspondraient à près de 500.000 âmes (34). Mais il faudrait ajouter les habitants des 32 villes exemptes dont il est impossible d'évaluer

et les marchands rennais achètent chaque année à Ancenis 3.000 pipes de vin breton et 4.000 pipes de vin de France (LA BORDERIE et POCQUET, *Histoire de Bretagne*, t. IV, p. 614).

(26) Réexportés de Nantes, ces vins sont fiscalement assimilés aux vins nantais (*Archives Loire-Atlantique*, B 2971, f° 31 v.) la plupart du temps, mais les coutumes varient suivant les recettes.

(27) 75 à 80 % des arrivés à Auray en 1475-1476 (*Archives du Morbihan*, J 624, compte G. ESTRILLART), 23 % à Blavet en 1432 (Y. FORGET, *Le mouvement...*)

(28) *Archives Loire-Atlantique*, B 2450 et 2971 fo 31 vo.

(29) Ce chiffre n'est qu'une grossière approximation, mais qui ne doit pas être loin de la réalité : si seul du vin breton était consommé, on atteindrait 49 450 tonneaux et 24 725 pour une consommation de vin étranger seulement. Le chiffre de consommation réel est donc en *toute certitude* très élevé et dépasse largement 24 725 tonneaux.

(30) Pour Gand, Bruges et Anvers : J. CRAEYBECKX, *Un grand commerce...* p. 5-15. A Gand, en 1451, la consommation annuelle était de 16 à 17 litres par habitant ; à Bruges, en moyenne de 99 à 100 litres et à Anvers, entre 25 et 30 litres.

(31) E. CARUS-WILSON, *The effects...*, p. 149, n. 3, l'évalue en 1446-1448 à 4,55 litres.

(32) PLANIOL, *Histoire des Institutions...*, p. 283.

(33) D'après les lettres de François II du 4 février 1461 citées, *ibid.*, p. 282, n. 29. Dès 1426-32 l'état des feux (*Archives Loire-Atlantique*, B 2988) montre le souci des enquêteurs de faire correspondre *presque toujours* l'unité fiscale du feu avec le nombre réel de contribuables.

(34) En adoptant arbitrairement le coefficient 4 habitants par feu : chiffre un peu plus bas que celui de F. LOT, *l'Etat des paroisses et*

la population à partir des aides qu'elles acquittent (35), les exempts du fouage : avocats, notaires et changeurs, *métayers de la porte*, clercs, nobles... et pauvres (36) et les habitants de quelques régions forestières et des *marches communes* (37). Ces exercices de voltige statistique deviennent, dès lors, un peu arbitraires (38) et on doit se contenter

des feux en 1328, dans *Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. XC, 1929, p. 51-107 et 256-315, à peu près analogue à celui choisi pour le Hainaut par M. A. ARNOULD, *Les dénombremens de foyers dans le Comté de Hainaut (XIV-XV^e siècles)*, Bruxelles, 1956.

(35) PLANIOL, *Histoire des Institutions...*, p. 308-316. La disproportion et les différences variables entre Rennes et Nantes montrent que les aides ne dépendent pas de la seule densité humaine. Les autres documents urbains ne permettent pas le calcul. Un de mes élèves, M. LE MÉNÉ, dans un diplôme d'Études Supérieures inédit sur *Nantes au XV^e siècle*, n'a pu arriver qu'à l'approximation fragile de 12-14 000 habitants. L'ensemble des 32 villes ne doit pas compter plus de 70 000 habitants.

(36) PLANIOL, *Histoire des Institutions...*, p. 289-298. Tous ces exempts sont certainement nombreux ; les familles nobles prolifèrent : dans la paroisse de St-Cast au xv^e siècle il y a 26 maisons nobles, à Pordic plus de 60 (H. SÉE, *Étude sur les classes rurales en Bretagne au Moyen Âge*, dans *Annales de Bretagne*, t. XI-XII, 1896-97, p. 388), toutes dispensées du fouage (cf. l'ordonnance de Pierre II du 18 décembre 1456 dans PLANIOL, *La très ancienne coutume de Bretagne*, Rennes-Paris, 1896, p. 433). Des sondages dans B 2988 montrent qu'au moins 1 rural sur 4 ou 5 (sans compter les clercs), soit plus de 100.000 habitants, n'est pas assujéti au fouage : 8 % à St-Congar, 14 % à Bréhant (Morbihan), 10 % à St-Aubin près de Rennes et à Loctudy (Finistère), 20 % à Guérande, 57 % à Lannilis (Finistère), 58 % à Saint-Aubin-des-Landes (Ille-et-Vilaine), etc.

(37) Le fouage n'est pas levé dans les marches communes, c'est-à-dire dans la quinzaine de paroisses jouxtant le Poitou au sud de la baie de Bourgneuf et du lac de Grandlieu (cf. la carte CHÉNON, *Les marches séparantes d'Anjou, Bretagne et Poitou*, Paris, 1892, et PLANIOL, *Histoire des Institutions...*, p. 19-23 et 296-97). Les zones purement rurales sont riches et peuplées (cf. encore en 1697 la remarque de l'intendant Béchameil de Nointel qui oppose la riche « Outre-Loire » à l'en deça pays de pauvres landes, dans J. MEYER, *Les Folies nantaises au XVIII^e siècle*, dans *Annales de Nantes*, n° 114, 1959, p. 19) et les pays de marais salants paraissent surpeuplés déjà : dans l'île de Bouin, le village de l'Époids qui en 1872 comptait 49 maisons et 187 habitants possédait déjà en 1303 au moins 44 chefs de famille (LUNEAU et GALLET, *Documents sur l'île de Bouin*, Nantes, 1874, p. 261 et p. 225 n. 1).

(38) Mises à part ces marches communes la densité kilométrique peut être évaluée à 4-5 feux au km². Ce chiffre faible (cf. FOURQUIN, *La population de la région parisienne, dans le Moyen Âge*, t. LXII, 1956, p. 89-91) rapproché de l'apparente surpopulation bretonne (mercenaires servant à l'étranger, marins, etc.) confirme la médiocrité des moyens de production en Bretagne. Au total la population bretonne au xv^e siècle ne doit pas excéder 700 à 750.000 habitants, à peine le 1/4 de la population actuelle.

d'une certitude d'ensemble (39) qui confirme l'impression que pouvaient donner déjà certains documents dispersés : la Bretagne est un gros consommateur de vin.

Appréciation relative, certes, puisque de 1936 à 1946, sans prendre en considération les années de guerre, le Français consommait en moyenne 160 à 200 litres de vin par an (40), mais néanmoins frappante pour le xv^e siècle : avec ses 30.000 tonneaux, la Bretagne absorbe en 1477 quatre fois plus de vin que l'Angleterre (41), pourtant trois fois plus peuplée (42), deux fois plus peut-être par habitant que les Gantois (43) et autant sans doute que le Flamand moyen (44). Le vin, produit commercial de luxe, symbole de l'aisance et de la prospérité économique (45), révèle-t-il dès lors une richesse bretonne assez méconnue ? La paix du xv^e dont Bertrand d'Argentré disait qu'elle avait donné à la Bretagne prospérité et opulence (46), a-t-elle eu des conséquences plus profondes qu'on ne le devinerait à travers le tableau désenchanté qu'Henri Sée a tracé des classes rurales bretonnes (47) et les plaintes qui ponctuent les registres de réformation des fouages (48) ? En fait non. Ces moyennes, même admises comme des ordres de grandeur vraisemblables (49), sont trop abstraites : quelle

(39) En admettant que tous les tonneaux (Anjou, Nantes, Bretagne, Aunis, Gascogne) aient une contenance de 900 litres, la consommation moyenne par Breton au xv^e siècle s'établirait autour de 35-38 litres de vin.

(40) G. RAY, *Les vins de France*, Paris, 1946, p. 118 et p. 122-123.

(41) 6.820 tonneaux en 1476-77, 5.493 en 1477-78 : E. POWER et M.M. POSTAN, *Studies...*, p. 405-406.

(42) J.C. RUSSEL, *British medieval population*, Albuquerque, 1948, évalue la population anglaise à cette date à 2.200.000 personnes.

(43) J. CRAEYBECKX, *Un grand commerce...*, p. 6.

(44) Y. RENOARD, *Le grand commerce...*, p. 301.

(45) *Ibid.*, et J. CRAEYBECKX, *Un grand commerce...*, p. 1-43.

(46) B. D'ARGENTRÉ, *Histoire de Bretagne*, éd. de 1668, p. 591 : *Le Pais de Bretagne florissoit lors par la paix, mère de richesse.*

(47) H. SÉE, *Etudes sur les classes rurales...*, t. XII, p. 73-74.

(48) Exemples dans PLANIOL, *Histoire des Institutions...*, p. 293, p. 304-306.

(49) Tous les problèmes que pose leur calcul ne sont pas réglés : la contenance moyenne de 900 litres pour tonneau à laquelle sont parvenus Y. RENOARD, *La capacité du tonneau bordelais au Moyen Age*, dans *Annales du Midi*, t. 65, 1953, p. 395-405, et *Recherches complémentaires sur la capacité du tonneau bordelais au Moyen Age*, *Ibid.*, t. 68, 1956, p. 195-207, et J. CRAEYBECKX, *Un grand commerce...*, p. 20, n'est pas universellement admise (M. GOURON, *L'amirauté de Guienne*, Paris, 1938, p. 47, n. 3, et R. BOUTRUCHE, *Revue Historique*, t. CCXIII, 1955, p. 64-65). Les évaluations de population sont incer-

créance accorder à un chiffre mettant sur le même plan le paysan anglais pauvre et le riche bourgeois de Bristol ou de Londres ? Comment comparer la consommation *moyenne* d'une Angleterre très paysanne encore et d'une Flandre très urbanisée et où, sans doute, le développement de la sayetterie rurale a amélioré le pouvoir d'achat des campagnards ? Le vin bu en Angleterre ou dans les Pays-Bas est exclusivement un produit d'importation donc un produit de luxe et ne peut être mis en balance avec le vin breton en partie tiré des vignobles indigènes. La Bretagne boit beaucoup, mais pas tous les Bretons : à la consommation globale doit être substituée la somme des consommations locales ; le fait vinicole alors, et seulement alors, pourra être replacé dans l'ensemble des phénomènes économiques.

*
* *

Le marché du vin n'est pas influencé, en Bretagne au xv^e siècle, par la concurrence de boissons spontanément préférées au vin par les consommateurs. Le paysan se contente souvent d'eau claire, d'eau miellée, de petit lait, moins par dilection particulière que par nécessité (50). La cervoise fabriquée avec de l'orge et du blé fermentés et vendue quelquefois sous le nom de bière (51) n'apparaît que rarement dans les listes de redevances (52). Le cidre, peu abondant encore (53) est un breuvage méprisé : « *boyre*

taines : Miss CARUS-WILSON a adopté (*The effects...*, p. 149, n. 3) pour l'Angleterre médiévale 3 millions d'habitants, J.-C. RUSSEL 2.200.000 ! Et que dire de la valeur statistique réelle des chiffres de base, *Customs Accounts* ou *fermes*, des impôts !

(50) H. SÉE, *Les classes rurales de Bretagne du XVI^e siècle à la Révolution*, Paris, 1906, p. 458-468.

(51) C'est le cas de la « bière » que chargent à Guérande des navires anglais à la fin du xiv^e siècle (R.A. PELHAM, *Some further aspects of Sussex Trade during the Fourteenth Century*, dans les *Sussex Archaeological Collections*, vol. LXXI, 1930, p. 188-189).

(52) Dans le t. I de Dom MORICE, *Mémoires pour servir de preuves...* on n'en trouve qu'un seul exemple en 1172 au profit de l'abbaye de Daoulas (col. 669) contre une centaine de redevances en vin. Un autre exemple de 1199 près de Lannion (*Anciens évêchés*, t. IV, p. 281-282).

(53) Le cidre n'apparaît pas dans les redevances avant le xvi^e s. ; les seuls pommiers se trouvent dans les vergers ; les pommiers à cidre, venus de Basse-Normandie, ne proliféreront que plus tard, à mesure sans doute que le développement des enclosures en garantira la propriété et davantage en Haute-Bretagne qu'en Basse-Bretagne

cidre, c'est pauvre escot, breuvage pour maczon », déclare le bas manceau Guillaume le Doyen (54). Boissons d'appoint, boissons de remplacement qu'on ne se résigne à consommer que faute de pouvoir acheter du vin, le breuvage noble (55) et le plus apprécié (56). La consommation du vin va donc varier suivant le pouvoir d'achat des Bretons : les nobles, les bourgeois, les riches en boiront plus que les pauvres ; ceux-ci en consommeront à la mesure de leurs revenus, les marins plus que les ruraux, les paysans en fonction du rendement économique de leurs exploitations, les zones productrices davantage que les campagnes sans vignes, les régions proches des vignobles d'exportation plus que les terroirs lointains où l'éloignement ajoute au prix déjà fort du vin un coût élevé de transport. Ces facteurs combinés expliquent la carte de la consommation au xv^e siècle. Carte incomplète, certes, et souvent fragile : les documents sont peu nombreux, sporadiques (57), d'inter-

où le mouvement de clôture a été plus tardif. Il n'est pas sûr que les cargaisons de cidre — au demeurant peu nombreuses — déchargées à Dieppe par des Bretons, viennent de Bretagne plutôt que de Basse-Normandie (M. MOLLAT, *Comptabilité du port de Dieppe au XV^e siècle*, Paris, 1951, p. 51, 59, 65).

(54) Cité par B.-A. POCQUET DU HAUT-JUSSÉ, *François II, duc de Bretagne et l'Angleterre (1458-1488)*, dans les *Mémoires de la S.H.A.B.*, t. IX, 1928, p. 472.

(55) Cf. les travaux de R. DION, en particulier, *Viticulture ecclésiastique et viticulture princière au Moyen Age*, dans *Revue Historique*, t. CCXII, 1954, p. 122 et *Querelle des Anciens et des Modernes sur les facteurs de la qualité du vin*, dans *Annales de Géographie*, t. LXI, 1952, p. 417-431.

(56) Il suffit pour s'en rendre compte de feuilleter les *Lettres et Mandements de Jean V*, pp. R. BLANCHARD (Nantes, 1889-1895, 5 vol.) qui mentionnent à chaque page cabarets, autorisations aux particuliers de vendre ou d'acheter du vin et les multiples articles de la *Très ancienne coutume de Bretagne*, pp. M. PLANIOL (Rennes, 1896), réprimant l'ivresse publique !

(57) En 1476-1478, la ferme de l'impôt a été — comme à l'habitude — adjugée séparément pour chaque évêché :

Rennes	8.800	livres et	300	réaux de	chausses
Nantes	9.000	—	600	—	—
Vannes	8.800	—	800	—	—
Léon	3.900	—	400	—	—
Cornouaille	7.800	—	600	—	—
Tréguier	7.600	—	500	—	—
St-Brieuc	6.600	—	400	—	—
St-Malo	8.000	—	600	—	—
Dol	1.500	—	100	—	—

Mais l'évêché n'est pas une unité de consommation : il groupe cam-

prétation difficile ; les enquêtes locales font totalement défaut et les quelques dépouillements utilisés n'ont pas la prétention d'épuiser la question pour l'ensemble du duché. Néanmoins, il en ressort quelques oppositions géographiques flagrantes.

Les campagnes, d'abord, consomment beaucoup moins de vin que les villes. En 1438, les marchands de la région rennaise se plaignent du marasme du commerce des vins à la frontière normande et citent le cas des paroisses de St-Sauveur-des-Landes et de St-Hilaire-des-Landes (58) dont la consommation est tombée de 5 à 6 tonneaux à une demi-pipe (59). Or, en 1426-1432, leur population peut s'évaluer à 550 habitants, non compris les gens d'Eglise (60) : la consommation par habitant réduite à moins de 8 litres est ainsi nettement inférieure à la moyenne bretonne. Un siècle auparavant, plus à l'ouest, le port de Vannes, entrepôt prospère sur la côte sud, ne réexpédie vers l'intérieur que moins de 10 % de ses importations (61). Malgré l'étendue de l'arrière pays qui en dépend et même si les apports de havres voisins en grossissent un peu l'importance (62), le tonnage global est faible et suggère que la consommation rurale est, là aussi, fort médiocre (63). De quel pouvoir

pagnes et villes, l'Armor et l'Arcoat, et ces chiffres ne peuvent à eux seuls fournir aucune indication précise (*Archives Loire-Atlantique*, E 212 et PLANIOL, *Histoire des Institutions*, t. IV, p. 320, n. 48).

(58) Ille-et-Vilaine, arr. Fougères.

(59) *Archives Loire-Atlantique*, B 2450.

(60) L'état des feux de 1426-1432 (*Ibid.*, B 2988) recense à St-Hilaire 1 noble, 8 métayers, 16 mendiants et 61 contribuables, soit, en adoptant pour chaque famille le coefficient 4, 364 habitants, et à St-Sauveur 3 nobles, 7 métayers, 9 pauvres et 27 contribuables, soit 184 habitants.

(61) P.R.O., E 101/174/5, 175/5 et 176/9 : comptes de Gilles de Wyngrewoth :

	Vins importés	Vins sortant	Pourcentage
1359-1360	2.640 pipes	125 pipes	4,7 %
1360-1361	2.671 pipes	308 pipes	11,5 %
1361-1362 (9 mois) ..	2.725 pipes	219 pipes	8 %

(62) Chargements de vin à Nantes à destination de « Morbihan » (f. 6 v.), Sarzeau (f. 7 v.), Rhuys (f. 7 v.) en 1490 (*Archives municipales Nantes*, CC 403). Mais ce sont des expéditions assez peu fréquentes : face à ces 5 cargaisons (35 tonneaux 3/4), Vannes reçoit 13 chargements (97 tonneaux 1/4).

(63) L'absence de documents ne permet pas de savoir quelle part gagne l'intérieur des 140 tonneaux entrés à Redon en 1431 (*Archives Loire-Atlantique*, B 2448) et des 528,5 tonneaux importés à Auray en 1475 (*Archives Morbihan*, J 624, compte de G. Estrillard), ni des

d'achat, en effet, le paysan breton peut-il disposer ? Sur les terres labourables alternent, au rythme de l'assolement triennal à jachère, le froment, le pilate (blé médiocre), le seigle; l'avoine grosse et menue. Dans l'intérieur, le seigle reste prépondérant, le froment souvent est réservé aux terres proches de la maison (64) ; dans la région côtière, seulement, où quelques apports d'engrais marins ont pu améliorer les sols (65), le blé l'emporte (66). Fréquentes sur la côte (67), les prairies sont rares sur les landes de l'intérieur (68) ; bovins, moutons et surtout porcs doivent chercher leur provende dans les forêts (69) ou sur les jachères, et leur qualité s'en ressent (70). Dans les courtils, enfin, où s'élève l'hébergement, volaille de faible valeur (71), légumes des jardins (72) et, çà et là, cultures textiles complètent la production. Une fois réservée la semence, la part destinée à la consommation et aux redevances en nature, reste-t-il un excédent à vendre pouvant assurer aux ruraux le numéraire nécessaire à des achats de vin ? Certes, toutes les pancartes de taxes prévoient dans les ports bretons la

176,5 tonneaux qui ont gagné Blavet de février à mai 1432 (FORGET, *Le mouvement du port de Blavet*, dans les *Mémoires de la S.H.A.B.*, 1944).

(64) D'après un convenant de 1518 (*Anciens évêchés*, t. III, p. CXX). La même opposition entre la côte et l'intérieur se retrouve entre l'abbaye de Boquien, dont les domaines étendus entre Moncontour et Médréac reçoivent 26 dîmes en seigle et 42 en froment, et St-Aubindes-Bois dont les domaines plus côtiers n'ont que 20 dîmes en seigle contre 58 en froment (*Anciens évêchés, passim*).

(65) Dom MORICE, I, 683.

(66) Sur la côte du Morbihan, en 1359-1360, un prélèvement sur la production de céréales donne 33 pipes de froment, 11 pipes de seigle et 4 pipes d'avoine. (P.R.O. E 101/174/5). D'ailleurs les rentes en céréales, les loyers de terre y prévoient généralement plus de blé que de seigle (L. ROSENZWEIG, *Cartulaire du Morbihan*, dans la *Revue historique de l'Ouest, Documents*, 1893-1895, n^{os} 475, 479, 483, 504, etc.)

(67) P.R.O., E 101/174/5 : confiscation de bovins dans les paroisses de Carnac et de Plouharnel en 1359-60 ; livraison de foin par les habitants de l'île d'Arz, etc.

(68) A. DUPUY, *La réunion de la Bretagne à la France*, t. I, p. 319, souligne que les prés sont vendus plus chers que les labours.

(69) Concentration du bétail des paroisses voisines dans la forêt de St-Aubin-du-Cormier (*Archives Loire-Atlantique*, B 2451, comptes de 1389 à 1407).

(70) En 1359-60, fréquence des *petits jambons* dans les livraisons des paroisses de l'intérieur (P.R.O., E 101/174/5).

(71) *Ibid.* ; la douzaine de poulets est évaluée 1 écu (2 sous 8 deniers).

(72) L. ROSENZWEIG, *Cartulaire...*, n^o 481.

sortie de produits agricoles (73) ; dans les ports de la côte sud sont chargées des cargaisons de graisses, de beurre, de viande — ou de bétail sur pied — surtout de céréales. Froment, seigle, avoine régulièrement partent d'Auray, de Blavet, de Vannes, à destination de Nantes (74), tandis que les produits agricoles apparaissent quelquefois aussi dans les cargaisons amenées par les navires de la côte nord dans les ports anglais (75). Mais cette commercialisation ne paraît porter que sur une part minime de la récolte et en tout cas ne toucher que les zones côtières plus riches et mieux pénétrées par les voies de communication (76). Les exploitations agricoles, en règle générale, en sont restées à une maigre agriculture de subsistance, à la technique très rudimentaire (77), très sensible aux fluctuations humai-

(73) Ainsi *Archives Loire-Atlantique*, B 2971.

(74) Exportations à Blavet de février à mai 1432 (FORGET, *Le mouvement du port de Blavet...*) :

Céréales : 136 tonneaux, dont 82 tx de froment, 36 tx de seigle et 5 tx d'avoine.

Viande : 9 tonneaux et demi.

Animaux sur pied : 6 pores.

Graisses : 1.200 livres.

Exportations à Auray en 1475 (*Archives Morbihan*, J 624, compte de G. Estrillart) :

Céréales : 600 tx dont 221 tx de *blez*, 47,5 tx de froment, 90,5 tx de seigle, 54 tx d'avoine, 33 tx de farine et 21 cargaisons de tonnage inconnu.

Graisse : 1 cargaison.

Animaux sur pied : 1 cargaison.

(75) Quelques exemples : ail, oignons, jambons, céréales, sur des navires de St-Malo et du Viviers à Southampton en 1391-92 (P.R.O., E/122/138/20), du froment sur un navire de St-Briac en 1395-96 (*Ibid.*, E 122/138/20), 226 quarteaux de seigle débarqués d'un bateau de St-Briec à Southampton en 1428 (P. STUDER, *The Port Books of Southampton, 1427-1430* (Southampton Record Society), Southampton, 1913, p. 74, etc...)

(76) La ferme des terceages de blé de la seule châtellenie de Quiberon est évaluée en 1422 à une soixantaine de tonneaux, et c'est par ce domaine côtier que sont couverts les besoins en céréales de la maison ducale ou de celle du comte de Montfort : G. BEAUCHESNE, *Notes sur des documents du XV^e siècle...* dans *Mémoires de la S.H.A.B.*, t. XXXIII, 1953, p. 75.

(77) Les contemporains semblent, par exemple, lier progrès agricole et clôture (BLANCHARD, *Lettres...*, n^{os} 80, 2140). Or, M. BLOCH l'a noté, le mouvement de clôture est encore hésitant aux xiv-xv^e siècles, la technique des assolements incertaine (*Les caractères originaux de l'histoire rurale française*, Paris-Oslo, 1931, 2^e éd. 1952, p. 62-63). Au début du xv^e siècle, Jean V se plaint de l'étendue des friches, de la négligence des exploitants, de l'absence de clôtures pour ses domaines d'Auray et de Ploërmel (BLANCHARD, *Lettres...*, n^{os} 80 et 2140).

nes (78) ou climatiques (79) et n'assurant aux ruraux qu'une marge bénéficiaire réduite et des disponibilités en numéraire infimes : pour profiter du pacage des forêts duciales de St-Aubin-du-Cormier en 1432-34, les paysans doivent acquitter une redevance par bête de 2 sous par an pour les « *hommes non duc* », 1 sou et demi pour les hommes du duc. Les premiers sont peu nombreux à profiter de cette possibilité et leurs troupeaux ne dépassent pas 2, 4 bêtes à l'année, les autres se permettent 6, 8 bêtes et si comme dans la paroisse de Livré la franchise leur est accordée, le troupeau peut s'élever jusqu'à 17 bêtes pour un usager (80). Les paysans ne réussissent pas à disposer des quelques sous annuels qui sont nécessaires (81). La petite noblesse campagnarde n'est pas mieux lotie : très prolifique, elle n'a que des domaines restreints, aux revenus surtout en nature (82) et assez faibles (83), et guère plus que les paysans elle n'est capable d'être sur le marché du vin une cliente sérieuse.

Cette médiocrité, pourtant, n'est pas sans nuance. La consommation paraît diminuer d'est en ouest et des côtes vers l'intérieur (84). La Haute-Bretagne, à l'est, a d'abord la

(78) Cf. des exemples d'incendies, calamités, ravages de gens de guerre, dans PLANIOL, *Histoire...*, p. 304 et notes.

(79) A Quiberon, en 1422, la sécheresse fait tomber la récolte de céréales de 71 à 55 tonneaux (G. BEAUCHESNE, *Notes...*, p. 75).

(80) *Ibid.*, p. 77-78.

(81) Dans l'ordonnance de Jean V de 1425 (Dom MORICE, II 1152-1157) qui établit un *maximum* des prix, les salaires *journaliers* s'échelonnent de 20 d. pour le charpentier ordinaire à 2 s. 6 d. pour un faucheur défrayé ; une peau de vache non tannée vaut 10 sous et tannée 18 sous. La pipe de vin, suivant la qualité, oscille de 6 l. à 12 l. (*Archives municipales Nantes*, CC 243) !

(82) Cf. l'étude de la seigneurie de la Villedaniel en Plainehaute près de Quintin, par A. DUPORTAL dans *Bulletin de la Société d'Emulation des Côtes-du-Nord*, 1903, p. 98-160.

(83) H. SÉE, *Etude sur les classes rurales en Bretagne au Moyen Age*, *Annales de Bretagne*, t. XI, p. 388-389. Cf. aussi la modicité des douaires relevés par G. BEAUCHESNE, *Notes...*, p. 76 et 82.

(84) P.R.O., E 101/174/5 : Richard de Grenages, capitaine de Ploërmel et Gilles de Wyngrewoorth, trésorier du duché à Vannes, prélèvent sur les paroisses voisines, en 1359-60, des taxes acquittées souvent en numéraire, rarement en produits commercialement évaluable (safran, poivre, gingembre) et fréquemment en nature : des céréales, de la cire, du chanvre, des fourrages, des poulets, des jambons, du bois, de la chaux, etc., mais jamais de vin. A Bécherel, d'où Guillaume de Latimer contrôle la région rennaise et la zone côtière jusqu'à St-Brieuc, les taxes en épices et en vin sont plus fréquentes : 1 livraison de vin local, 15 livraisons de vin d'Anjou, 10 livraisons de

ressource d'être productrice de vin à partir d'un vignoble beaucoup plus étendu qu'aujourd'hui (85). Du comté de Nantes, au sud, provient le vin dit nantais. L'extension de la ville a diminué l'importance des jardins vinicoles adossés jadis aux murailles, mais les vignes suburbaines qui se sont développées dès les XI^e et XII^e siècles subsistent sur les coteaux de la rive droite de l'Erdre, de Sucé à Nantes (86), sur les pentes du promontoire dominant la Loire où s'est installée la ville à l'est (87) comme à l'ouest (88), et même sur les îles de la Loire (89). Plus loin de part et d'autre du fleuve, les vignes affectionnent comme aujourd'hui les pentes, les rebords topographiques : sillon de Bretagne (90), abrupts dominant le val de Loire (91), tertres qui entourent le lac de Grandlieu (92) ; elles poussent même jusqu'à la côte, de Piriac aux bords de la baie de Bourgneuf (93). Au sud-est, les mentions très nombreuses de vignobles évoquent, dès le XIV^e siècle, la densité, la cohérence de notre zone d'appellation contrôlée (94). Plus au nord, dans une région qui n'a plus de vignoble actuellement, ils couvrent

vin d'Espagne prouvent des habitudes plus profondes de consommation et la plus large pénétration dans les campagnes du trafic vinicole.

(85) Sur le vignoble contemporain, cf. LE LANNOU, *Géographie de la Bretagne*, t. II, Rennes, 1951, p. 189-90 et la carte V p. 187. Pour le vignoble médiéval : LA BORDERIE, *Notes sur la culture de la vigne en Bretagne avant le XVI^e siècle*, dans le *Bulletin archéologique de l'Association bretonne*, t. X, 1892, auquel nous renvoyons une fois pour toutes ; seules seront données les références puisées ailleurs.

(86) Dom MORICE, I, 432-33 ; BLANCHARD, *Lettres...*, n° 1166, 1175.

(87) Doulon (Dom MORICE, II, 510) ; le Plessis-Tison (G. MOLLAT, *Etudes et documents sur l'histoire de Bretagne (XIII^e-XVI^e siècles)*, Paris, 1907, p. 136).

(88) La Fosse ; Chantenay (*Anciens évêchés*, t. VI, p. 153).

(89) Ile de Biesse (Dom MORICE, t. I, 589).

(90) Pontchâteau (Dom MORICE, I, 473) ; Savenay ; Guenrouët ; Vigneux (MOLLAT, *Etudes...*, p. 144).

(91) St-Nazaire, Donges, Couëron, Le Cellier (Dom MORICE, I, 355-356), Oudon (*Ibid.*, 578-582) sur la rive droite ; à gauche Frossay (*Ibid.*, 391), Buzai.

(92) St-Léger-les-Vignes, etc.

(93) Piriac (FORGET, *Le mouvement*, p. 55), Guérande, Escoublac, Pornic (*Ibid.*, p. 56 et 57), Les Moutiers (*Ibid.*, p. 56), côtes de la Baie de Bourgneuf (BLANCHARD, *Cartulaire des sires de Rays*, 2 vol., *Archives historiques du Poitou*, t. XXVIII et XXX, Poitiers, 1898-1899, n° CCCXXII et CCCXXX), etc.

(94) Le Pallet ; la Chapelle-Basse-Mer, la Remaudière, le Loroux-Bottereau (*Archives Loire-Atlantique*, E 228), Barbechat, La Varenne (*Ibid.*, E 229), etc.

les coteaux qui bordent la Vilaine (95), ses affluents (96) et la Rance (97) avec une exceptionnelle densité autour de Rennes et de St-Suliac dont les crus sont renommés (98). Partout ailleurs, dans le plat pays, la vigne est intégrée dans la polyculture (99). Mais vers l'ouest, la viticulture décline : on trouve encore, çà et là, des vignes de jardin (100), de coteaux (101), quelquefois des îlots plus denses (102), mais fragiles et chanceux. L'abbaye de Boquien touche encore d'abondantes redevances en vin de ses domaines du Penthièvre, l'abbaye de Beauport lotie, elle, dans le Goëlle n'en reçoit pas plus que Ste-Croix de Quimperlé ou Landévennec (103). La Bretagne du vin s'arrête à peu près à une ligne Vannes-Lamballe. Certes, le vin est de médiocre qualité, même dans le comté nantais le plus favorisé par le climat : ce n'est qu'un gros plant (104) un peu fruste, vert et souvent acide (105) qui,

(95) La Roche-Bernard, Langon, Redon (cf. H. SÉE, *Les classes rurales*, p. 108), Guipry (Dom MORICE, I, 648), Thorigné, Vitré (Dom MORICE, I, 424-25).

(96) Montfort, Clayes, Blossac sur le Meu, Malestroit, Josselin sur l'Oust, etc.

(97) Taden (Dom MORICE, I, 848), Dinan (*Ibid.*, 439), Plouer (*Anciens évêchés*, t. VII, p. 175-176), Léhon (*Ibid.*, t. IV, p. 363-367), Blohem (*Ibid.*, t. III, p. 63), Châteauneuf, St-Suliac, etc.

(98) Sur St-Suliac : LA BORDERIE, *Notes*, p. 107-108, *Anciens évêchés*, t. III, p. 139, 155, 168-169, 172-175, 187, 195-196 ; BLANCHARD, *Lettres*, n° 1321 ; cf. pour Rennes la liste des vignes suburbaines donnée par LA BORDERIE, *Notes*, p. 83-86.

(99) Châteaubriant, Fougères, la Selle-Guerchaise, Rannée, Montgermont ; cf. par exemple l'inventaire du domaine de Blossac dans LA BORDERIE, *Notes*, p. 104-105.

(100) A Tréal, Pluméliau, Guer.

(101) Sur les bords de l'Oust ou du Scorff (*Cartulaire de Quimperlé*, éd. L. Maître et P. de Berthou, 2^e éd., 1902, n° LXXXVIII).

(102) Ainsi les vignes qui fournissent à Malestroit la boisson de l'hôpital Ste-Anne (LA BORDERIE, *Notes*, p. 91).

(103) Pour Boquien et Beauport : *Anciens évêchés*, t. III, p. CXXV-CXXVIII et t. IV, p. 19 n. 3 ; Ste-Croix de Quimperlé et Landévennec n'ont presque pas de vignes dans leurs domaines (pour Quimperlé, cf. *supra* n. 73 ; pour Landévennec, vigne à Manvec près du Faou. LA BORDERIE, *Notes*, p. 67-68) mais en possèdent dans la région nantaise (Dom MORICE, I, 345 ; *Cartulaire...* n° LXXX).

(104) Le muscadet dont le nom n'apparaît qu'en 1735 provient de cépages — Gamey de Bourgogne ou Melon musqué — qui ne sont introduits qu'au XVII^e siècle : J.-H. MAUJOUAN DU GASSET, *Le Muscadet, étude statistique de la production et du marché*, 1 vol., Nantes, 1952, p. 1-3.

(105) *Ibid.*, p. 60 : 50 % des récoltes seulement sont satisfaisantes ou bonnes.

même pour les consommateurs médiévaux pas encore habitués aux grands crus (106), reste un breuvage d'ouvrier (107), de valets (108) ou de matelots de caboteurs (109). Les vignobles locaux sont fréquemment d'un faible rapport : Vitré et Fougères doivent s'approvisionner dans la région rennaise plus productive (110) et les marchands rennais eux-mêmes vont acheter à Ancenis chaque année 3.000 pipes de vins locaux qu'ils vendent dans toute la Haute-Bretagne (111). Dès le xiv^e siècle enfin, s'amorce, au nord de la Loire, un recul sensible du vignoble : on plante encore des vignes (112), mais de préférence sur les coteaux les mieux exposés (113), car dans le plat pays les labours peu à peu les remplacent (114). Cette récolte alimente une consommation dont l'importance nous échappe : ce qui est bu à la ferme, ce qui, en fraude, est échangé avec les voisins n'acquitte pas le devoir d'impôt. Mais elle contribue, néanmoins, à faire du haut-breton un consommateur « officiel » plus gourmand que le bas-breton : la part négociée — fût-elle faible — donne à ses vendeurs un petit revenu (115) leur rendant accessible les vins étrangers ou nantais et

(106) H. ENJALBERT, *Naissance des grands crus*, dans *Annales (E.S.C.)*, 1953, p. 315-328.

(107) Edouard IV en fait acheter pour les ouvriers travaillant au château de Nottingham (B.-A. POCQUET DU HAUT-JUSSÉ, *François II*, p. 472).

(108) Dans un fragment de compte de réparation de navire (fin xiv^e-début xv^e) il est réservé aux valets, tandis que les compagnons ont droit à du vin de Gascogne (*Archives municipales Nantes*, II 120).

(109) A Hennebont en 1421 : *vin du pays pour leur festiz (Ibid.)*.

(110) En 1429 des marchands achètent « *grant nombre de vins bretons dudit lieu de Rennes et des parties pour les mener auxdits lieux de Vitré et de Fougères* ». (R. BLANCHARD, *Lettres*, n° 1861).

(111) LA BORDERIE-POCQUET, *Histoire de Bretagne*, t. IV, p. 614.

(112) H. SÉE, *Etude sur les classes rurales... au Moyen Age*, t. XII, p. 73.

(113) C'est là qu'elles se maintiennent dans la Loire-Atlantique aujourd'hui et plus au nord au xviii^e siècle (cf. H. SÉE, *Les classes rurales*, p. 168).

(114) *Anciens évêchés*, t. III, p. CXXXVII-VIII : le remplacement en 1320 d'une vigne à Sévignac par des cultures de céréales pourrait n'être qu'un épisode de l'assolement par rotation des cultures dont au Moyen Age la vigne n'était pas exclue, si on ne notait à la même période la diminution sur les tables seigneuriales de la part des vins locaux (cf. dans les comptes de la seigneurie de Lamballe, par exemple).

(115) H. SÉE, *Etude sur les classes rurales*, t. XII, p. 73, souligne cette relative aisance paysanne que crée la culture de la vigne.

offre un breuvage médiocre (116) mais dont le bas prix (117), peu grevé par des frais de transport est à la portée de consommateurs aux petits moyens. L'éloignement du vignoble est plus grave encore pour les prix des vins importés. Que vers l'ouest s'allonge la durée du transport, que des côtes vers l'intérieur se substitue le portage au transport maritime et le vin devient ce qu'il est en Angleterre et en Flandre, un produit de luxe inaccessible aux ruraux. Il est possible que l'industrie rurale, çà et là, arrondisse le pouvoir d'achat (118), mais la documentation ou, au moins, les études locales sont insuffisantes pour apprécier exactement le phénomène (119). En fait, de chaque village, de chaque paroisse rurale, la capacité de consommation varie suivant le terroir, les communications ou les activités annexes, — et aujourd'hui encore les promoteurs de vente modernes le savent bien (120) —. Mais c'est une diversité dans la médiocrité : dans la Bretagne médiévale les ruraux sont les clients les plus modestes des marchands de vin.

De la consommation beaucoup plus importante des villes, Nantes fournit un bon exemple. Depuis la fin du xiv^e siècle, les bourgeois, pour l'entretien des fortifications et les grands travaux de la ville, ont reçu le privilège de lever un *droit de billot ou d'appeticement* (121). Jusqu'en 1470 le billot est fixé *au 10^e denier de la vannée des vins y vendus par le détail, pour lequel 10^e les mesures à vin ont été apeticées de la 10^e partie* (122), soit 2 sous par livre de la valeur du vin ; ce procédé paraissant soulever des

(116) Si les vins de St-Suliac sont assez renommés (cf. *supra*, note 98), les Nantais ne consomment de vin de Rhuy s qu'en *deffault d'autre vin* (*Archives municipales Nantes*, CC 243).

(117) En 1359-1360, le vin breton est apprécié à 3,5 écus la pipe contre 10 écus au vin d'Anjou (P.R.O. E 101/174/5) et en 1485, au prieuré de St-Florent-sous-Dol, la pipe de vin breton est achetée 50 sous contre 6 livres 5 sous la pipe de vin d'Anjou (*Archives Maine-et-Loire*, H 3343 et 3751).

(118) C'est ce qui expliquerait les gros besoins de la région de Vitré et de Fougères.

(119) L'industrie de la toile en Basse-Bretagne n'a pas été étudiée — mais peut-elle l'être ? — avant le xvi^e siècle.

(120) Cf. P. NICOLAS, *Le marché français* (1956), dans *Vendre*, 1956, n° 306 (avec des mises à jour annuelles).

(121) *Les Archives municipales de Nantes* dans la série AA 4 conservent de nombreux actes ducaux confirmant ce privilège pendant tout le xv^e siècle.

(122) *Ibid.*, AA 4 : acte de Jean V, 23 novembre 1439, Ploërmel.

difficultés de perception et autoriser de nombreuses fraudes, François II prend comme base d'évaluation le prix de vente de la *quarte* (123) tout en précisant que le montant de l'impôt reste de 10 % *ad valorem* (124) : *si le pris de la vente du vin estoit ung denier la quarte, seroit levé vingt deniers par pippe et si la vente estoit à deux deniers la quarte, seroit levé troys solz quatre deniers... et ainsi à l'équipolent de plus grant pris...* (125) ; chaque pipe est ainsi grevée d'une taxe s'élevant à vingt fois le prix au détail de la quarte. Ce droit de billot est affermé à l'adjudication (126) et comme les fermiers ne se font pas faute de réclamer un *rabat* lorsque les circonstances font baisser la consommation (127), les chiffres moyens d'un millier de tonneaux et de 50-60 litres par habitant (128) auxquels on peut arriver (129) traduisent-ils une consommation réelle et même très en-dessous de la réalité. Si, en effet, tous les consommateurs y sont théoriquement astreints, même les gens d'Eglise (130), le duc accorde de fréquentes exemp-

(123) La pinte paraît comprendre 2 quartes et le pot 2 pintes (équivalences calculées d'après les prix payés au détail par le prieur de St-Florent-sous-Dol, *Archives Maine-et-Loire*, H 3343). La pipe contenant 250 pots (*Archives municipales Nantes*, FF 141) correspond à 1000 quartes.

(124) *Archives municipales Nantes*, AA 4, 18 octobre 1472.

(125) *Ibid.*, AA 4, 26 décembre 1470.

(126) Les adjudicataires s'entendent quelquefois pour ne pas surenchérir (*Archives municipales Nantes* CC 91).

(127) Les guerres et les ravages de soldats (en 1449, *Ibid.*, CC 383), les inondations, l'absence de marchands, l'absence de la Cour, les difficultés monétaires (en 1488, *Ibid.*).

(128) En partant d'une population de 14.000 habitants (cf. *supra* n. 35).

(129) Avant 1470, la ferme s'élève en moyenne à 1.400 livres correspondant à 14.000 livres de vin vendu à la pipe (moyenne de 23 chiffres de 1443 à 1470). De quelques prix tirés de comptes de miseurs (*Archives municipales Nantes*, CC 243 et EE 1) en 1450 (12 l. 10 s. pour 1 pipe de *pynot rouge*, 10 l. la pipe de vin de Thouars, 6 l. 5 s. la pipe de vin blanc d'Anjou), du prix du vin nantais (4 l. au plus : cf. CC 407 et CC 260), on peut inférer le prix moyen de la pipe consommée à Nantes (6 livres) et le tonnage qui acquitte le droit de billot (entre 1.100 et 1.200 tonneaux). Après 1470, chaque pipe acquitte en taxe 20 fois le prix de vente de la quarte. En 1472, pour un prix de 15 d. la quarte (EE 8) la ferme de 1665 livres correspond à 1665 : (20 × 15) = 1332 pipes (mais c'est une année d'épidémie, CC 96). En 1481, la quarte est à 20 d. et la ferme à 3.300 livres, soit un tonnage de 1980 pipes (CC 383). Compte tenu de légères fluctuations, le chiffre moyen d'un millier de tonneaux *déclarés* paraît valable jusqu'en 1487.

(130) *Archives municipales Nantes*, CC 383, 25 février 1430 :

tions (131) ; les producteurs n'acquittent la taxe que sur l'excédent qu'ils commercialisent (132). Or, l'extension des vignes suburbaines, la pratique du complant (133) qui fournit un revenu hors taxe aux propriétaires des villes non exploitants, rendent important le tonnage de vin qui échappe ainsi aux percepteurs... et à l'historien. Certains quartiers en bloc même sont exemptés : la paroisse de Ste-Radegonde, l'île de la Saulzaie, le fief du Chapitre (134). Combien de tonneaux de vin, enfin, malgré leur droit de visiter les caves à *telle heure du jour comme bon leur semblera*, les commis de la ferme doivent-ils renoncer à taxer, que le refus de payer soit brutal comme celui des Anglais qui ont ouvert taverne dans la maison de Jamyn Boccau près les Changes, des Allemands installés à Saint-Léonard près la Bâclerie de la Duchesse, *sans mettre brandon, ny enseigne de taverne*, ou des propriétaires de maisons ou d'étuves qui servent à boire au *grant nombre de gens tant estrangiers que autres* qui viennent *passer temps o... de puvres filles abandonnées de leurs corps*, ou bien que le fraudeur, plus subtil, ne déclare que sa consommation familiale ou la seule pipe exposée en vente et remplie au fur et à mesure qu'on la vide ! (135). Lorsqu'à la fin du siècle on peut comparer le produit du billot et le mouvement des vins par la Loire, on se rend compte qu'il faut vraisemblablement doubler au moins les chiffres obtenus et évaluer la consommation nantaise à plus de 2.000 tonneaux

remise de 380 l. aux fermiers en considération de la perte qu'ils ont éprouvée par suite du refus obstiné qu'ont fait les gens d'Eglise de contribuer audit impôt.

(131) *Ibid.*, CC 240, fo 287 et v° ; BLANCHARD, *Lettres*, n°s 1175, 2020, etc.

(132) *Archives municipales Nantes*, AA 4 ; CC 383 (janvier 1495).

(133) LA BORDERIE, *Notes*, p. 92, 96-08 ; Dom MORICE, t. I, 578-580 : le complanteur possède la vigne qu'il a plantée ; il peut la vendre, la donner, la céder ; le propriétaire de la terre reçoit le 1/4 de la récolte (la quarte bouteille). De part et d'autre, le complant est transmissible héréditairement tant que la vigne est maintenue en bon état.

(134) *Archives Loire-Atlantique*, G 492 ; BLANCHARD, *Lettres*, n°s 1622 et 2270, etc. Le droit que le chapitre lève dans son *fief* lui rapporte la moitié du total de la ferme et paraît correspondre au moins à 500 tonneaux de vin (chiffres colligés par M. LE MÉNÉ, *op. cit.*, p. 29).

(135) *Archives municipales Nantes* : CC 383.

et à plus de 100 à 120 litres de vin par habitant et par an (136).

Le vin pourtant est cher. Le devoir de billot, acquitté par les vendeurs, est en fait supporté par le consommateur dont la quarte a été diminuée du dixième. Ce qui n'empêche pas les détaillants de frauder, tentés de grossir encore d'énormes bénéfices. Vers 1450-1451, le prix de vente du vin à la pipe oscille de 4 livres pour le vin blanc local à 10 livres pour le vin de Thouars, alors que la quarte est vendue 12 deniers. Les différents impôts (taxe de 2 sous par muid, devoir d'impôt, etc.) étant déjà inclus dans le prix de la pipe, la marge bénéficiaire brute du détaillant atteint ainsi de 80 à 92 % et n'est pas sensiblement diminuée par les faibles frais généraux des cabaretiers de l'époque ou des particuliers débitant leurs tonneaux à domicile (137). Il y a plus : les fluctuations du prix à la pipe et à la quarte ne sont pas parallèles. Si l'indigence des sources ne permet pas une analyse rigoureuse, elle autorise néanmoins quelques confrontations significatives. Le prix à la pipe varie peu au xv^e siècle (138) alors que la quarte renchérit de 25 % de 1450 à 1472 et de 60 % de 1450 à 1481 (139). Certes, le

(136) En 1495, d'après le compte du droit de 2 sous par muid, le bilan des importations et des exportations par eau (on ignore tout du commerce terrestre) laisse à Nantes 4.278 tonneaux dont 2.193 pour les 6 derniers mois (*Archives municipales Nantes*, CC 404). En 1490, les six derniers mois avec 2.962 tx donnent un ordre de grandeur analogue (*Ibid.*, CC 403). Or la ferme du billot de 1489 à 1492 (moyenné 6.600 livres) n'atteint pas les 2.000 tonneaux annuels.

(137) Prix de vente = 12 d. la quarte \times 1.000 = 50 livres une pipe.
Bénéfice brut (46 l.) \times 100
Marge bénéficiaire = $\frac{\text{Bénéfice brut}}{\text{Prix de vente (50 l.)}}$ = 92 %, par exemple.

(138) 1450-1451 : vin blanc d'Anjou : 6 l. 5 sous la pipe (EE 1)
 vin de Thouars : 10 livres la pipe (EE 1)
1484-1485 : Pinot rouge (?) : 12 l. 10 sous la pipe (CC 243)
 vin blanc : 4 l. 10 sous la pipe (CC 260)
1487 : vin d'Espagne : 12 livres (CC 101) pendant le siège
 de Nantes.
1496 : vin d'Anjou et d'Amont : 7 livres (CC 407).
 vin nantais : 5 livres 10 sous (CC 407).

Les chiffres de 1496 ont été obtenus en ajoutant aux prix moyens à l'arrivée les taxes (2 sous par muid, devoir d'impôt). Même compte tenu des frais de déchargement, du bénéfice, qu'il faut ajouter, ils ont peu varié depuis le milieu du siècle.

(139) 1450-1451 : 12 deniers (CC 243)
1472 : 15 deniers (EE 8)
1481 : 20 deniers (CC 256)

commerce de détail doit supporter les conséquences des moindres incidents : que les eaux de la Loire trop basses ou trop hautes gênent l'arrivée des marchands, que soldats ou brigands battent l'estrade autour de la ville, que la Cour soit absente de Nantes, qu'une épidémie, et elles sont fréquentes au xv^e siècle (140), ravage la cité, la consommation s'effondre (141). Les mauvais procédés de vinification rendent la conservation du vin difficile et les invendus, même si aucune ordonnance ducale n'en interdit la vente plus tard comme c'est le cas en Angleterre (142), doivent être passés au compte pertes et profits. Ce risque justifie-t-il les énormes marges bénéficiaires brute et la distorsion des prix entre la pipe et la quarte ? Les détaillants l'affirment puisqu'ils préfèrent fermer boutique plutôt que de se soumettre à la taxation (143). Notre ignorance de la structure du commerce de gros, donc de l'importance des stocks entreposés par les détaillants (144), nous interdit de trancher. Néanmoins l'enthousiasme avec lequel on s'improvise tavernier paraît attester que le métier enrichit son homme plus souvent qu'il ne le ruine ! D'ailleurs, lorsqu'en 1470 François II modifie le calcul du droit de billot, il semble vouloir faire profiter les finances de la ville de cette situation en accrochant le taux de perception, non plus au prix de la pipe mais à celui de la quarte (145) : de fait, pour une

(140) M. LE MÉNÉ dans son diplôme inédit sur *Nantes au XV^e siècle* en dénombre 24 au xv^e siècle.

(141) *Archives municipales Nantes*, CC 92, 240, 248, 383.

(142) L.F. SALZMAN, *English trade in the Middle Ages*, Oxford, 1931, p. 380-386.

(143) *Archives municipales Nantes*, CC 383.

(144) Trois courbes dressées d'après les comptes de la taxe de 2 s. par muid en 1490 (CC 403), 1495 (CC 404) et 1505 (CC 406) montrent les variations saisonnières des arrivées de vin par la Loire : faibles de juin à septembre, fortes en octobre-décembre, soutenues de janvier à mai. Stocker est une nécessité et la rue des Caves comportait des entrepôts de vin (DURVILLE, *Etude sur le vieux Nantes*, 2 vol., Vannes, 1901-1915, t. I, p. 231). Certains détaillants possèdent leurs stocks (*Archives municipales Nantes*, CC 383) ; d'autres ont-ils recours aux marchands, importants bourgeois comme Pierre Rouillé ou Jean Spadine, Espagnols de la paroisse Saint-Nicolas comme les Spinolle (*Archives municipales Nantes*, CC 403, 103, etc., et M. LE MÉNÉ, *Nantes au XV^e siècle*) ? Autant de questions qu'il faut laisser sans réponse.

(145) *Archives municipales Nantes*, AA 4 : le but officiel de la réforme est d'éviter la fraude — on voit d'ailleurs mal comment — et de simplifier les calculs. Mais volontaire ou non, le bénéfice que les finances municipales en tirent est néanmoins certain.

consommation sensiblement égale, les chiffres de la ferme enflent à la fin du siècle (146). Dès lors, si le consommateur reste la victime, si le producteur ne tire que des avantages médiocres (147), le détaillant partage avec la collectivité bourgeoise les bénéfices créés par l'imperfection du circuit de distribution.

Tentés par la prolifération des débits de boisson, mais gênés par le prix élevé de la vente au détail, les habitants des villes sont de gros consommateurs grâce à un pouvoir d'achat bien supérieur à celui des campagnards, à la fois à cause de la structure sociale de la population et de la nature de leurs ressources. La cour ducale (148) séjourne souvent à Nantes : c'est l'occasion de fêtes somptueuses, de réjouissances populaires et du séjour d'un nombre imposant de courtisans et de leur suite dont le logement, d'ailleurs, a suscité une fièvre de construction parmi les propriétaires de la ville. La consommation de vin s'en accroît d'autant et les taverniers se plaignent amèrement quand le duc ou la duchesse tardent à s'établir dans la cité (149). Seconde capitale administrative du duché, Nantes abrite 117 familles de secrétaires, argentiers, bouteillers, valets, monnayeurs et les habitants protestent avec humeur, à la fin du siècle, contre le transfert de la Chancellerie à Rennes : ils réclament qu'on en reste à l'ancienne coutume qui voulait que celle-ci se tint six mois dans chaque ville (149^{bis}). Ils obtiennent en 1495 que la Chambre des comptes s'installe définitivement à Nantes : le commerce nantais tient à ces consommateurs aisés. Le clergé des onze paroisses de

(146) La ferme du billot rapporte de 1460 à 1470, 1.484 livres en moyenne, de 1471 à 1474, 1.623 et de 1480 à 1483, 3.137. Elle profite ainsi de la distorsion des courbes des prix à la pipe et à la quarte qu'accroissent encore les *remuements* monétaires.

(147) Déjà en 1414 (BLANCHARD, *Lettres*, n° 1166) Jean de Craon, sire de la Suze, veut faire vendre en détail à Nantes les vins de sa terre de *Souché pour ce que il ne les pouvoit pas vendre en gros à pris raisonnable et convenable*.

(148) L'analyse de la structure de la population nantaise est largement débitrice du bon diplôme inédit de M. LE MÉNÉ, *Nantes au XV^e siècle*, dont les conclusions paraîtront en 1960 dans les *Annales de Bretagne*, auquel, pour abrégé les références, je renvoie une fois pour toutes.

(149) *Archives municipales Nantes*, CC 383 (en 1488).

(149^{bis}) Il faut sans doute comprendre la fixation à Rennes des services jusqu'alors itinérants, car la Chancellerie n'a jamais été installée à Nantes.

la ville, les chapelains, les clercs, les communautés atteignent sans doute un demi-millier de personnes, clients riches et sérieux. Les mille ou quinze cents membres de l'Université — maîtres et étudiants —, et surtout les marchands étrangers établis à Nantes, tels ceux de l'importante colonie espagnole établie à la Fosse ou dans la paroisse Sainte-Croix près de la rue de la Juiverie, et les marchands de toutes les régions bretonnes ou extérieures au duché qu'attirent les foires et marchés, grossissent encore le nombre de consommateurs de vin qu'aucune agglomération rurale ne possède (150). La population « indigène » de Nantes compte 842 propriétaires, dont 150 suffisamment riches pour être contraints de souscrire en 1489 à un emprunt forcé et 380 qui, la même année, acquittent une taille levée sur leurs biens immobiliers pour solder des mercenaires allemands. 652 familles de locataires sont assez aisées pour être assujetties *les plus forts aidant les plus faibles* à une taille levée en 1479 pour financer des travaux de réparations et de terrassement exécutés par des ouvriers lamballais engagés par la ville. Enfin une taxe de résidence de 1488 englobant les 1754 familles nantaises révèle que 254 familles environ n'apparaissent dans aucun des autres rôles d'imposition et qui, avec un versement de 52 deniers simplement dans l'année, peuvent être classées parmi les pauvres. Certes la juxtaposition laborieuse de documents hétérogènes s'échelonnant de 1479 à 1489 pendant des années très troublées de l'histoire nantaise ne peut donner qu'un tableau très approximatif de la hiérarchie des fortunes, mais néanmoins suggestif. Une classe de grands bourgeois riche domine la ville. Ils monopolisent les postes administratifs : conseil des bourgeois, miseurs, quarteniers (151), fermiers des impôts. La plupart sortent du grand commerce et ajoutent au bénéfice du négoce qu'ils n'abandonnent pas toujours (152) celui de la ferme des

(150) *Archives municipales Nantes*, CC 383, donne de nombreux renseignements sur la fréquentation des foires et marchés et l'importance de la consommation de vin qu'elle provoque.

(151) Le miseur en Bretagne est le receveur et trésorier des communautés d'habitants ; le quartenier est le responsable d'un des huit quartiers de la ville.

(152) Tels Pierre Rouillé, quartenier qui importe 121 pipes de vin d'amont en 1490, les Spadine, fermiers et marchands de vin, etc. (*Archives municipales Nantes*, CC 403).

impôts. Leurs fortunes sont sans doute élevées car les miseurs, par exemple, doivent à leur entrée en charge donner des répondants qui n'acceptent certainement que sûrs d'être, par les ressources propres du miseur, à l'abri des responsabilités pécuniaires qu'entraînerait sa mauvaise gestion financière. Frères, amis, anciens miseurs dont les noms, d'année en année, se répètent, évoquent de puissantes dynasties bourgeoises capables d'avancer des fonds à la communauté de ville, voire même de prêter de l'argent au duc. On ignore certes comme cette bourgeoise vivait dans les riches maisons qui se multiplient à partir de 1420, mais elle forme, en tout cas, une classe de consommateurs privilégiés sans équivalent dans les campagnes. La structure sociale de Nantes explique donc sa forte capacité d'achat et de consommation.

Le reste de la population n'est peut-être pas socialement très distinct de la population des bourgs ruraux : la proportion de pauvres, 15 % (153), n'est ni plus basse, ni plus élevée que celle que révèle l'état des feux de 1426-1432 (154). Mais les revenus ne sont pas de même nature. Artisans, compagnons, petits commerçants, valets, souvent gratifiés d'avantages en nature, disposent en outre de disponibilités en numéraire que leur fournit leur salaire, fût-il faible, et succombent plus facilement à la tentation du cabaret. Les salaires des ouvriers du bâtiment à Nantes jusqu'en 1444 restent ceux qu'avait fixés Jean V en 1424 (155), mais à partir de cette date les miseurs, pour obtenir la main-d'œuvre nécessaire aux fortifications, doivent accorder des augmentations de plus en plus nombreuses surtout à la fin du siècle : le maître maçon, qui en 1424 était payé 2 s. 6 d., gagne 3 s. 9 d. en 1486, 7 s. 6 d. en 1488, 15 s. en mars 1490. Malgré la revalorisation de la monnaie à cette date les salaires restent à 5 s. et ne retombent pas aux chiffres des années qui avaient précédé

(153) 254 familles sur 1.604. (On exclut du calcul les 150 familles de bourgeoisie riche).

(154) *Archives Loire-Atlantique*, B 2988 : St-Père-de-Bouguenais, Le Pèlerin 0 %, Lannilis 2 %, Bréhant 5 %, St-Père-en-Retz 6 %, Guérande 14 %, St-Hilaire-des-Landes 18 %, St-Sauveur-des-Landes 21 %, Lannion 40 %, etc.

(155) M. PLANIOL, *La très ancienne coutume*, p. 393.

l'affaiblissement (156). Les travailleurs des villes bénéficient de la classique distorsion (157) entre les prix des services, les prix industriels et les prix agricoles (158) ; tandis que les campagnes stagnent avec un pouvoir d'achat faible, ils s'accrochent mieux à la hausse des prix à la consommation ; ils tombent moins bas dans la misère. L'opposition des villes (159) et des campagnes traduit plus la différence économique et sociale entre villes et campagnes qu'une quelconque opposition dans les goûts ou la sobriété !

Pour compléter ce tableau des diversités bretonnes, il faudrait étudier la consommation de vin des populations maritimes. Malheureusement aucun document, semble-t-il, n'en permet une approche chiffrée et seules sont possibles des appréciations assez subjectives.

Le vin est un produit évidemment plus familier aux marins qu'aux ruraux, surtout à ceux de la Basse-Bretagne non productrice. La Bretagne maritime, par sa position géographique, s'insère dans le réseau des routes du vin entre l'Atlantique et la Manche. Les marchands y font escale, y prennent des pilotes, y acquittent les taxes variées sur les navires ou sur les marchandises dont les grèvent les seigneurs locaux (160) : or, que le marchand et le maître de la nef *Marie-Madeleine* de Poole paient en vin les taxes et les amendes qu'ils doivent au vicomte de Léon dans le port de Camaret (161), qu'une pinace de Penmarc'h, une escaffe d'Audierne et une *caravelle* de la Forêt-Foues-

(156) M. LE MENÉ a tiré ces chiffres du dépouillement de *Archives municipales Nantes*, CC 98, 99, 244, 265, 267, 271, 272, 273.

(157) E. PERROY, *Les crises du XIV^e siècle*, dans *Annales (E.S.C.)*, 1949, p. 167-182.

(158) Cf. *supra* n. 138, pour la stagnation des prix du vin en gros.

(159) L'exemple de Nantes n'est pas exceptionnel. A Rennes, où aucune étude détaillée n'a été faite, la cloison rapporte, en 1429, 360 livres pour une taxe de 2 sous par pipe de vin étranger et 12 d. par pipe de vin local, y compris sans doute le vin nantais. (BLANCHARD, *Lettres*, n° 1861). Les marchands rennais achetant à Ancenis 4 pipes de vin français pour 3 pipes de vin breton (LA BORDERIE-POCQUET, *Histoire de Bretagne*, t. IV, p. 614) et compte tenu de la production locale, la consommation doit se partager par moitié entre les deux crus, ce qui permet d'évaluer le tonnage qui a acquitté le droit de cloison à 1.200 tonneaux. C'est l'ordre de grandeur des tonnages nantais soumis au droit de billot.

(160) H. TOUCHARD, *Les Brefs de Bretagne*, dans *Revue d'Histoire économique et sociale*, t. XXXIV, 1956, p. 117-119.

(161) Dom MORICE, I, 1375-76.

nant achètent en tonneaux de vin la protection de trois bateaux de guerre du Croisic (162), n'est pas exceptionnel puisque les *Rôles d'Oléron* autorisent les maîtres à vendre en route une partie de la cargaison pour les besoins de la navigation (163). Dès le XI^e siècle, au hasard d'une escale, un Poitevin s'est établi marchand de vin à Quimperlé (164) et les tonneaux récupérés par les seigneurs en vertu du droit de bris alimentent des échanges assez actifs pour qu'en 1265 le receveur du duc, Nicolas de Sarzeau, comptabilise 289 tonneaux de vin de Gascogne et de Jarnac (165). Les marins bretons participent d'ailleurs à ce trafic et leur goût pour le vin n'a pu que s'y accentuer. Au hasard de la navigation, le contenu des futailles mal arrimées qui se défoncent (166) n'est certainement pas entièrement perdu pour l'équipage ; à bord ou aux escales, ivresse, bagarres, rixes sont fréquentes (167) et les Bretons y paraissent avoir acquis une solide réputation. Dès le XIII^e siècle les *Rôles d'Oléron* leur attribuent à l'aller et au retour une ration quotidienne de vin alors que les Normands acceptent de boire de l'eau avant d'arriver au pays du vin (168) et dans les ports espagnols du XVI^e siècle le Breton est devenu le type du marin « en bordée », le cerveau embrumé par les fumées de l'ivresse (169).

Les soldes des marins ne sont pas très élevées ; néanmoins les 40 sous par homme et par mois prévus en 1470 pour la flotte ducal en armement de guerre, augmentés de la moitié du butin (170), même déduit le coût du ravitaillement qui reste à la charge des marins, leur donnent une aisance monétaire bien supérieure à celle des paysans. En

(162) *Archives Loire-Atlantique*, B2, fo 16 v^o.

(163) Dom MORICE, I, 786-87.

(164) LA BORDERIE, *Recueil d'actes*, n^o 28, p. 62-63.

(165) *IBID.*, n^o 136, p. 216-219.

(166) *Rôles d'Oléron* : Dom MORICE, I, 788 ; M. DUVAL, *Une association d'armateurs du XV^e siècle : la Frairie de la Saint-Nicolas des Mariniers à Lannion*, dans *Nouvelle revue de Bretagne*, 1952, n^o 6, p. 428-429.

(167) *IBID.*, 787 ; *Archives Loire-Atlantique*, B 6.

(168) Dom MORICE, I, 790 ; il semble que dans les rares documents inventoriant les provisions des navires le vin soit toujours prévu : *Archives municipales Nantes*, II, 120 ; *Archives Loire-Atlantique*, E 206.

(169) CERVANTES, *Coloquio de los Perros*, dans la *Biblioteca de autores Españoles*, t. I, Madrid, 1943, p. 234-235.

(170) *Archives Loire-Atlantique*, E 214 (1470, 13 juin, Redon).

temps normal, la plupart de ces marinières sont en même temps marchands, soit qu'ils se partagent la totalité de la cargaison, soit qu'ils en possèdent une petite partie : Alain Duval qui décharge du vin à Dieppe le 26 octobre 1424 pour le compte d'un commerçant local est en possession de 6 pipes, ses *employés* de 1 baril et les *compains du vessel* de 5 barils et demi ; le 19 mars 1425, Jean Rémont et ses compagnons se réservent 16 pipes dans leur cargaison (171). *Evon Pechaunt* qui charge à Bordeaux en 1464 pour le compte de négociants gascons et anglais, vend pour lui et ses compagnons à Southampton 11 pipes sur un total de 223 (172). Guillaume de Theix qui commande la *Katherine* transportant à Vannes du vin gascon en 1360, possède des parts de cargaisons lors de quatre autres voyages, ainsi que dans un bateau d'Arz en novembre 1361. *Pierre Gyngan*, maître du *Valaunt*, chargé de vin breton le 5 mai 1360, est le propriétaire du vin gascon qu'apporte le 29 janvier la *Katherine* de Vannes (173). Cette structure permanente du commerce breton explique l'absence de marchands puissants dans les ports bretons, mais fait en compensation des marins des consommateurs relativement aisés.

Ils boivent au large (174) pendant leurs voyages, trouvent dans le vin le repos et la détente aux escales, trompent par des beuveries les longues immobilisations au port en attendant les vents favorables pour reprendre leurs routes. Mais à terre, dans les ports bretons, leur goût pour le vin est-il partagé par les terriens, ceux que leur métier lie à la mer, cordiers, charpentiers, marchands sédentaires, ou ceux qui, parents des matelots, peuvent profiter de leurs gains ? La vie maritime a-t-elle stimulé les achats de vin et la consommation locale (175) ? Dans tous les ports, même

(171) *Archives Seine-Maritime*, G 501, f^{os} 36-37.

(172) P.R.O., E 159/241 et E 122/142/5.

(173) P.R.O., E 101/174/5, 175/5, 176/9.

(174) Comme l'a suggéré M. Renouard au IV^e Colloque d'histoire maritime, seule une étude, bateau par bateau, des cargaisons au départ de Bordeaux et à l'arrivée au port de débarquement permettrait d'apprécier la consommation en mer et aux escales qui est certainement forte. Cette confrontation longue, difficile, incomplète, lacunaire, n'est pas néanmoins impossible grâce à la richesse des archives anglaises.

(175) Comme elle a favorisé à la période contemporaine la vente

dans les plus médiocres, les pancartes prévoient l'entrée de cargaisons de vin (176) et, çà et là, des textes isolés attestent que, de fait, il en débarque : à Bourgneuf où les navires chargés de vins de la Rochelle abandonnent une partie de leur cargaison pour charger du sel (177), Guérande (178), Redon (179), Vannes et ses havres éparpillés dans la baie du Morbihan (180), Blavet (181), Hennebont (182), Auray (183), Daoulas (184), Dahouet (185), etc. L'immédiat arrière pays qui, à défaut de communications terrestres faciles, communique avec l'extérieur surtout par mer (186), absorbe sans doute une partie des cargaisons, mais une partie assez faible à cause de la médiocrité de la consommation dans les régions rurales : de Vannes en 1359-1362 les réexpéditions par terre hors de la ville ne portent que sur 4,7 %, 11,5 % et 8 % du total, 125 pipes, 308 pipes et 219 pipes en valeur absolue (187). Les quantités redistribuées par cabotage côtier ne doivent pas être beaucoup plus fortes : quelques envois de Vannes vers Auray et Nantes apparaissent dans un fragment de comptes de 1404-1405 (188), mais aucune sortie n'est enregistrée à Blavet en 1432 ni à Auray en 1475 (189). 80 % au moins du

et la consommation du vin d'Algérie dans les régions côtières : cf. LE LANNOU, *Géographie de la Bretagne*, t. II, p. 221.

(176) Liste d'un certain nombre de pancartes par exemple dans *Archives Loire-Atlantique*, B 2961.

(177) A. AGATS, *Der hansische Baienhandel*, Heidelberg, 1904, p. 17-19 ; *Calendar of the close Rolls*, Edouard III, t. VI, p. 435.

(178) *Archives Loire-Atlantique*, B 2964 (en 1385).

(179) *Ibid.*, B 2448 (en 1431).

(180) P.R.O., E 101/174/5, 175/5 et 176/9 (en 1359-1362) ; *Archives Loire-Atlantique*, B 2449 (en 1477), etc.

(181) FORGET, *Le mouvement du port de Blavet* (en 1432).

(182) *Archives municipales Nantes*, II, 120 (en 1421) ; LA BORDERIE, *Recueil d'actes inédits*, n° 135, p. 214-216 (en 1264).

(183) *Archives Morbihan*, J 624 (en 1475).

(184) A. RAISON DU CLEUZIOW, *Les Archives du château de Lesquif-fiou*, dans le *Bulletin de la Société d'émulation des Côtes-du-Nord*, t. XLI, 1903, p. 46.

(185) *Archives municipales Nantes*, II, 120.

(186) BLANCHARD, *Lettres*, n° 2669 ; cf. aussi LE LANNOU, *Géographie de la Bretagne*, t. I, p. 158.

(187) Cf. *supra*, n. 61.

(188) *Archives Morbihan*, J 624.

(189) *Ibid.* et FORGET, *Le mouvement du port de Blavet, passim*.

	Entrées	Sorties
Blavet, janvier-mai 1432	353 pipes	néant
Auray, janvier-décembre 1475..	1057 pipes	néant

vin demeurent au port (190) pour y être entreposés dans les celliers et vendus au détail (191). La consommation par habitant n'est pas calculable (192), sauf pour deux petits havres de la Basse-Loire, Couëron et Le Pellerin, soumis au droit nantais de billot, où elle s'établit respectivement à 17 et 33 litres (193). Couëron n'est encore qu'un gros bourg rural et ne s'éveillera vraiment à la vie maritime qu'au XVIII^e siècle quand les navires de 200 à 250 tonneaux ne pouvant remonter jusqu'à Nantes s'y arrêteront (194). Le Pellerin, au contraire, arme quelques *barges* et est un marché actif : les navires s'y ravitaillent (195). Les marchandises débarquées à ce point de rupture de charge (196) y attirent hôteliers et marchands : que ces derniers désertent le marché comme en 1469, le revenu de la ferme du billot baisse de moitié (197). Si les tonnages consommés à Auray ou à Vannes sont plus considérables sans doute (198), c'est que la vie maritime, tout en provoquant dans les ports une consommation plus élevée que dans les campagnes mais inférieure à celle des villes, n'y suscite un marché prospère du vin que dans la mesure où elle y attire marchands, artisans, ouvriers ou bourgeois et y crée les conditions économiques mêmes de la vie urbaine.

Ainsi, en Bretagne comme partout (199), le vin est une

(190) Port signifie étendue de la recette ducale, c'est-à-dire souvent le port principal et les petits havres voisins.

(191) A. RAISON DU CLEUZIQU, *Les Archives...*, p. 46 ; BLANCHARD, *Lettres...*, n° 1133 ; *Archives Loire-Atlantique*, E 74, etc.

(192) Il n'y a aucun renseignement sur la population de Vannes, d'Auray, de Redon soumise à l'aide des villes et le « port de Blavet » est en fait une multitude de petits havres disséminés sur les rives du fleuve.

(193) Pour Couëron la moyenne de la ferme pour 23 ans de 1443 à 1469 est de 55 livres correspondant (cf. *supra* n. 129) à 46 tonneaux pour une population de 2.400 habitants (*Archives Loire-Atlantique*, B 2988) ; pour Le Pellerin et les 2 paroisses suburbaines de Nantes, pour St-Jean et St-Père-de-Bouguenais, 59 livres, 49 tonneaux et 1.320 habitants. Chiffres minima évidemment (cf. *supra*, p. 18).

(194) Sur sa médiocrité au XVI^e siècle : J. TANGUY, *Le Commerce du port de Nantes au milieu du XVI^e siècle*, Paris, 1956 ; pour le XVIII^e : J. MEYER, *Le Commerce négrier nantais (1774-1792)*, dans *Annales (E.S.C.)*, 1960, p. 128.

(195) *Archives Loire-Atlantique*, E 206.

(196) *Ibid.*, B 121, f°s 35 v°, 38.

(197) *Archives municipales Nantes*, CC 383.

(198) Les chiffres « absolus » le font penser : Auray importe 528 tonneaux en 1475, Vannes en 1359-62 une moyenne de 1.339 tonneaux.

(199) J. CRAEYBECKX, *Un grand commerce*, p. 40-43.

boisson de luxe dont la consommation dépend étroitement du pouvoir d'achat des habitants. Les grandes villes, grâce à la cour ducale, à l'aristocratie de cour ou d'administration, à la haute bourgeoisie de finances, sont les marchés les plus prospères ; commerçants modestes, artisans, ouvriers, marins, parce qu'ils s'intègrent dans une économie monétaire où les revenus suivent tant bien que mal les fluctuations de prix, font des petites agglomérations urbaines et des ports, des centres de consommation plus actifs que les campagnes dont les habitants disposent de peu de numéraire et sont gênés par la dépression permanente des prix à la production. A cette hiérarchie des consommateurs d'origine sociale se superposent des oppositions géographiques : la Bretagne de l'est, pays de vignobles, absorbe son vin, en trafic localement, tandis qu'à l'ouest se réduit la consommation d'un produit entièrement importé ; l'intérieur, isolé par la médiocrité des communications, économiquement replié sur lui-même, s'oppose aux régions périphériques, plus riches, irriguées par le commerce international ou interrégional (200) et qui, devenues des centres d'importation et des étapes sur les routes du vin, intègrent la Bretagne dans le trafic occidental du vin.

*
**

L'approvisionnement en vin de la Bretagne est assuré par de multiples crus : vins du Sud et du Sud-Ouest arrivés par mer d'Espagne, de Bordeaux ou de la Rochelle, vins des vignobles de la Loire et vins de la *creue de Bretagne*.

Ces derniers proviennent exclusivement des vignobles du nord de la Loire (201) et des collines côtières de Guérande, Piriac, Pornic, les Moutiers : ils bénéficient de droits réduits à l'entrée des ports bretons et d'un taux très bas de devoir d'impôt. Le vin nantais, lui, est considéré comme un vin étranger et supporte le tarif plein, bien que pour le devoir d'impôt on adopte quelquefois un taux intermédiaire

(200) *Ibid.* ; les importations sont non seulement possibles mais nécessaires à l'équilibre des échanges. La région vannetaise vendrait-elle son blé à Bordeaux si elle ne compensait ses exportations par des achats de vin gascon ? Les Nantais en échange des céréales qui arrivent d'Auray n'ont guère que du sel et du vin à offrir.

(201) *Archives Loire-Atlantique*, B 2971, f^{os} 24, 31 v^o, etc.

entre celui affecté aux vins bretons et celui imposé aux vins étrangers (202).

Or, à Vannes en 1359-1362 et dans la plupart des pancartes de port, le terme couvre la totalité des cargaisons en provenance de Nantes (203) ; à Auray ou Redon, dans la pancarte de Lannion on précise vin d'Anjou, nantais, d'amont, mais sans faire le partage et on applique globalement à la cargaison le tarif maximum (204). Le vin nantais est donc très différent du vin breton et doit être classé dans la catégorie des vins de la Loire diffusés à partir de Nantes et vendus très souvent sous son nom. Boisson des producteurs dans toute la Bretagne viticole, le vin breton couvre une partie des besoins locaux : l'hôpital de Malestroit s'en contente (205) ; au prieuré de l'Abbaye-sous-Dol il forme l'ordinaire, on en offre à un docteur en théologie en visite qui *avoit fait sermon à Doul*, comme à plusieurs *sieurs et damoiselles* venus loger au prieuré après la représentation des *Mistères de la Vengeance personaiqués à Doul* ; les achats de vin d'Anjou sont assez exceptionnels (206). A Rennes, en année normale, le produit des vignobles voisins et suburbains est vendu dans la ville (207). Les échanges lointains sont plus rares : les marchands rennais, à chaque vendange au marché d'Ancenis, en achètent 3.000 pipes en même temps que des vins de la Loire ; les crus de la Rance et surtout celui de Saint-Suliac sont assez renommés pour se vendre jusqu'au Mont-Saint-Michel, gagner par terre les ports du Penthièvre et figurer sur la table du sire de Quintin (208). Les vignobles de la presqu'île morbihannaise de Rhuys, en plein essor (209), donnent un vin de qualité qu'on rencontre jusque sur le marché nan-

(202) *Ibid* ; PLANIOL, *Histoire des Institutions*, t. III, p. 318.

(203) *Archives Loire-Atlantique*, B 2971, passim ; P. R. O. E 101/174/5, 175/5 et 176/9.

(204) *Archives Morbihan*, J 624 ; *Archives Loire-Atlantique*, B 2971, f° 27 et B 2448.

(205) LA BORDERIE, *Notes*, p. 91 (en 1444-1458).

(206) *Archives Maine-et-Loire*, H 3751 et H 3343, f°s 20 et 26 v° (en 1485-1487).

(207) BLANCHARD, *Lettres*, n° 1861.

(208) BLANCHARD, *Lettres*, n° 1321 et LA BORDERIE, *Notes*, p. 107-108.

(209) On plante des vignes à Rhuys et à Sarzeau en 1437-42 (BLANCHARD, *Lettres...*, n°s 2274 et 2588), et les vignes n'ont disparu de la presqu'île qu'au xx^e siècle.

tais. Mais ce n'est qu'un pis aller : à Nantes on n'en consomme qu'à défaut d'autre (210) et dans le Penthièvre au XIV^e siècle le vin d'importation supplante le vin breton (211). Il n'est pas, semble-t-il, sensiblement meilleur marché que les autres crus pour une qualité plus médiocre (212). La nécessité seule en stimule le commerce : la pénurie qui en 1429 oblige à s'en contenter les Vitréens et les Fougerais que les ravages des *Auvergnats, brigans et autres gens de campagne* aux frontières de l'Anjou et du Maine privent de leur vin d'Anjou habituel (213), ou la contrainte économique. L'importation de vin breton est régulière dans tous les ports du sud (214) : 6 tonneaux passent en 1431 au pont de Rieux sur la Vilaine (6 % du total), 298 tonneaux entrent à Vannes en 1359-1362 (3,7 %), 32 tonneaux à Auray en 1475 (5,3 %), 25 à Blavet en 1431 (14,1 %). Or tous ces ports, expédiant vers la Basse-Loire et les marais salants des céréales et en recevant du sel et du vin, participent à un commerce dont l'équilibre en fret n'est pas toujours facile à établir : en 1475 à Auray, sur 220 entrées et sorties de caboteurs, 7 sorties se font sur lest et 33 entrées, particulièrement entre mai et septembre quand l'attente des vendanges vide les celliers nantais. Le trafic du sel est saisonnier lui aussi. Les chargements de vin breton permettent ainsi d'atténuer les creux de la navigation et fournissent un fret supplémentaire précieux aux marins des petits ports (Piriac, les Moutiers, Pornic) ou des marais salants (Olonne, Guérande, Noirmoutier) qui assurent à 100 % le transport des vins bretons au péage de Rieux, à Auray, à Blavet et à 60, 70 % à Vannes. Les marchands vannetais sont eux-mêmes contraints d'y engager

(210) *Archives municipales Nantes*, CC 243 (en 1450-1451).

(211) *Anciens évêchés*, t. III, p. CXXVIII.

(212) En 1487 à l'Abbaye-sous-Dol, la pipe de vin d'Anjou vaut 66 sous et de vin breton 55 sous. A Nantes, en 1450-1451, le vin de Rhuys est vendu 15 d. la quarte et le vin blanc du pays 12 d. (*Archives municipales Nantes*, CC 243). Leur prix de vente à Exeter en 1495-1496 (3 livres 3 d. le tonneau) est sensiblement le même que celui du vin de Gascogne (4 l.) ou du vin d'Espagne (3 l. 8 s. 3 d.) et plus élevé que celui du vin de la Rochelle (2 l. 6 s. 6 d.) : P.R.O., E 101/83/2, f^o 50 v^o.

(213) BLANCHARD, *Lettres...*, n^o 1861.

(214) *Archives Loire-Atlantique*, B 2448 ; Comptes de Gilles de Wyngreworth (P.R.O., E 101/174/5, 175/5 et 176/9) ; *Archives Morbihan*, J. 624 (compte de G. Estrillart) ; FORGET, *Le mouvement du port de Blavet*.

leurs navires et leurs capitaux (certaines années la totalité des cargaisons leur appartient) pour assurer la régularité des échanges généraux.

Le vin breton fournit donc une part essentielle de la consommation dans la Bretagne viticole, mais ne joue qu'un rôle médiocre dans le commerce à longue distance. Dès que la navigation échappe aux horizons proprement bretons, la contrainte économique ne joue plus : les marins de Penmarc'h ou du Léon, lancés dans le tramping international (214^{bis}) dépendent moins du seul fret breton ou doivent se charger de produits négociables à l'étranger, ce qui n'est pas le cas du vin breton (215) ; les gens de Morlaix et du Trégorrois sont tournés vers l'Angleterre du sud-ouest et avec leurs cargaisons de toile écrue disposent d'un fret d'aller suffisant ; les Malouins occupés par le grand commerce, par le trafic régulier avec les îles anglo-normandes et le Hampshire, riches de leurs céréales et des canevas de l'arrière pays vitréen n'ont pas besoin d'un fret complémentaire (216). Produit local, le vin breton ne suscite pas d'échanges actifs mais traduit l'originalité d'une civilisation rurale fondée encore sur la vigne.

Les vins de la Loire entrent en Bretagne par trois voies différentes : la voie de terre, le fleuve et Nantes.

A travers l'Anjou et le Maine, les marchands de Rennes, de Fougères, d'Antrain apportent par charrettes directement dans le duché des chargements qui n'acquittent les droits qu'arrivés aux lieux de consommation. A partir de la frontière et toujours par charroi, ces vins sont diffusés dans tout le nord de la Bretagne et pénètrent jusqu'aux

(214^{bis}) C'est-à-dire la navigation *vagabonde* à la recherche du fret.

(215) Le vin breton apparaît rarement sur le marché anglais (P.R.O., C 1/16/710) : pour 13 comptes de *Butlerage* du xv^e siècle (E 101/81, 82 et 83) 8 tonneaux au total ; de 1381 à 1400 à Exeter (*City Rolls of Exeter*, boîtes 303 et 304) pas de vin breton sur les 29 navires bretons apportant du vin. Pour le vendre certains marchands le font passer pour du vin gascon (C 1/28/453) ; dans ce cas d'ailleurs l'achat en Bretagne est contraint, car il s'agissait d'acquitter une rançon.

(216) Dans tous les ports, même à l'ouest et au nord, les pancartes prévoient bien l'entrée de vins bretons (*Archives Loire-Atlantique*, B 2971), mais est-ce autre chose qu'une précaution fiscale théorique ? Les documents conservés, rares et incomplets il est vrai, ne semblent pas en porter trace (G. BEAUCHESNE, *Notes sur des documents*, p. 81 et 86 ; *Archives municipales Nantes*, II 120).

ports du Trégorrois (217), devenant sur le marché, dans les villes et jusque dans les bourgs ruraux, le plus important des vins d'importation (218).

Second marché : Ancenis sur la Loire (219). Les vins qui arrivent ne sont plus uniquement les vins d'Anjou sortis des vignes accrochées aux coteaux qui, de Saumur à Ingrandes, bordent la Loire, le Layon, l'Aubance et les petits ruisseaux qui s'y jettent, mais les vins de la Loire moyenne (Chinon, Tours, Saumur, Blois) et même des vins plus lointains mais plus rares, comme ceux d'Orléans ou le claret de Beaune (220). Par le Thouet à Saumur ce flot s'est grossi des vins de Thouars et du Poitou, qui mêlés à des vins nantais sont aussi amenés par charroi à Ingrandes, St-Florent, etc. Ancenis offre donc une gamme variée de crus auxquels s'ajoute le vin breton du nord du fleuve (221). Mais la complexité même de l'approvisionnement en rend l'évaluation impossible. Le péage de Rochefort-sur-Loire, très en amont d'Ancenis, avec 152 tonneaux en 1446-47 et 454 en 1447-48, ne contrôle qu'une voie d'accès parmi d'autres ; celui de Champtoceaux, en aval, où passent en 1355-56 1.347 tonneaux, ne recense que les invendus qui d'Ancenis gagnent Nantes (222). Ancenis paraît recevoir suffisamment de vin, néanmoins, pour fournir au xv^e siècle 4.000 pipes de vin français aux marchands rennais (223), et alimenter des expéditions par terre dans son arrière pays immédiat, vers Candé, vers Ingrandes et Champtocé en amont, vers Mauves en aval (224).

(217) BLANCHARD, *Lettres...*, n^{os} 1644, 1861 ; *Archives Loire-Atlantique*, B 2971 et 2450.

(218) Ce sont les seuls vins étrangers cités à Rennes, La Guerche, Vitré, Fougères (BLANCHARD, *Lettres...*, n^{os} 1861, 1966, 2524), à l'Abbaye-sous-Dol (*Archives Maine-et-Loire*, H 3343), Saint-Sauveur-des-Landes (*Archives Loire-Atlantique*, B 2450), à Mégrit (près de Jugon), dans les faubourgs de Dinan, Saint-Aubin-d'Aubigné, Gahard, Saint-Solen, Evran, La Gouesnière, etc. (P.R.O., E 101/174/5).

(219) Il y a encore à Ancenis des rues des Tonneliers et des Vinaigriers.

(220) J. TANGUY, *Le commerce du port de Nantes au milieu du XVI^e siècle*, Paris, 1956, p. 49-50 ; *Arch. municipales Nantes*, AA 26.

(221) *Archives Loire-Atlantique*, B 2971, f^{os} 5-8.

(222) E. BOUGOUIN, *La navigation sur la Basse-Loire au milieu du XIV^e siècle*, dans *Revue Historique*, 1935, t. 175, p. 490 ; *Archives Loire-Atlantique*, E 234.

(223) LA BORDERIE-POCQUET, *Histoire de Bretagne*, t. IV, p. 614.

(224) *Archives Loire-Atlantique*, B 2971, f^o 8 v^o.

Troisième marché : Nantes. Les vins invendus à Ancenis et les vins d'Anjou, de la Loire, du Poitou ou du pays, destinés directement à Nantes (225), descendent la Loire, passent au péage de Champtoceaux et débarquent à Nantes sur les quais qui accueillent le trafic d'amont du château au Port au Vin, sous la surveillance des commis de l'octroi installés dans la cour de la Prévôté. Il s'y ajoute les tonneaux arrivés par la Sèvre Nantaise, qu'à partir des vignobles du Bas Poitou ils ont atteint par charroi, les vins des coteaux du nord déchargés sur les bords de l'Erdre et ceux de Vallet, du Pallet et du vignoble suburbain du sud dont les futailles à pleines charrettes passent les ponts, mêlés aux vins de Loire qui, pour éviter le péage fluvial de Thouaré, ont pris la route de terre en aval d'Ancenis (226). Malheureusement la documentation ne permet guère d'approfondir l'étude de ce trafic (227). Comme au XVI^e siècle,

(225) Le *vin ancenis* des comptes nantais n'acquitte que 8 d., le *vin amont* 16 s. 8 d. La taxe d'entrée en Bretagne étant de 16 s., le *vin ancenis* est le vin qui a payé le droit d'entrée en Bretagne à Ancenis et qui, invendu, est envoyé à Nantes : *Archives Loire-Atlantique*, B 2971, f^o 4 v^o.

(226) *Archives Loire-Atlantique*, B 2971, f^o 5 ; *Archives municipales Nantes*, DD 201 et CC 418.

(227) Pour le milieu du XVI^e siècle, J. TANGUY, *Le commerce du port de Nantes*, p. 47-57, a pu déterminer la part des vins nantais et des vins d'amont arrivés à Nantes ou en sortant, en confrontant les recettes du devoir de ville de 2 s. par pipe de vin nantais descendant sur le Port-aux-Vins et la Fosse de Nantes et englobant les vins amenés par terre (*Archives municipales Nantes*, CC 418) et celles des taxes sur les vins d'amont (*Archives Loire-Atlantique*, B 2974 et *Archives Ille-et-Vilaine*, C 3260 à 3623). Au XV^e siècle, le vin entrant par charrettes est astreint, comme tous les charrois, au droit de pavage (*Archives municipales Nantes*, AA 4), mais les chiffres de la ferme englobant la totalité du trafic ne nous sont d'aucune utilité. Les comptes du devoir de méage, créé en 1397 par Jean IV à raison de 2 s. par muid sur toutes les marchandises mesurables — *qui se livrent à meage* —, blés, vins, sels et autres (*Ibid.*, AA 4) sont seuls utilisables mais avec de nombreuses réserves :

Le détail du trafic permettant de distinguer blés, sels et vins n'est connu que pour quelques années de la fin du siècle : juillet-décembre 1490 (CC 403), 1495 (CC 404) et 1505 (CC 406) et ne peut être à peu près reconstitué que pour 1449 (CC 383). Les comptes du denier pour livre (une taxe du 1/240 *ad valorem*) de 1496 et 1497 (CC 407-408) ne portent que sur les produits transportés par les non-Nantais, ne précisant pas les tonnages mais les taxes afférentes à des prix variables suivant les qualités, les saisons, les cargaisons et ne peuvent pallier l'insuffisance des documents du méage. L'étude quantitative du trafic et celle de son évolution ne peuvent qu'être très fragiles sinon impossibles.

L'utilisation des comptes de méage est d'ailleurs délicate. Si la

l'arrivée des vins d'amont est saisonnière : faible en été, elle s'enfle en octobre-décembre après la vendange, diminue en janvier pour s'accroître après le soutirage du vin au printemps. Le rythme des réexpéditions est à peu près parallèle mais l'amplitude moins marquée des variations atteste le rôle d'entrepôt du port de Nantes et la dépendance des exportations vis-à-vis des disponibilités de tonnage : les ventes en juin-juillet, au moment des apports les plus faibles, sont stimulées par la présence de caboteurs qui ont apporté, après la moisson, des céréales de la Bretagne du sud et repartent chargés de vin. Le trafic, assuré toujours par une flotte de chalands et de *sentines* de tonnage modeste (460 pour les 4.752 tonneaux de 1495), reste peu concentré économiquement ; les 300 marchands de 1495, généralement propriétaires de leur embarcation, amènent le plus souvent moins de 50 pipes chacun et rares

définition du droit de méage au xv^e siècle (AA 4), si un arrêt du Parlement de Rennes le 20 septembre 1516 (FF 20) semblent y assujettir *toutes marchandises... qui se mesurent par muyn passant par souz le pont de Nantes*, c'est-à-dire les vins nantais comme les vins français arrivant par la Loire, les marchands ont à plusieurs reprises essayé d'en restreindre la portée aux marchandises étrangères ou aux marchands étrangers par assimilation au denier par livre (FF 20) et ont réussi, en 1547 par exemple, à le limiter aux tonneaux de *vin du creu dehors la duché de Bretagne* (CC 384). Par ailleurs, le compte CC 403 pour juillet-décembre 1490 distingue *vins amont*, *vins ancenis* et des vins sans précision mais dont l'arrivée importante en octobre correspond, dans le rythme saisonnier, à l'afflux sur le marché nantais des vins locaux ; mais ceux de 1495 et de 1505, dont l'auteur est pourtant le même Pierre Robert, groupent dans un chapitre au titre explicite « *des vins et blez amenez d'amont et ancenis* » toutes les cargaisons sans les différencier et semblent exclure les vins locaux. Il paraît donc sage d'admettre que les comptes de méage ne comptabilisent pas les vins nantais même arrivés par la Loire.

Aux exportations, Pierre Robert en 1490 distingue scrupuleusement les cargaisons de vins nantais, amont, voire Anjou et Thouars, en 1495 et en 1505 pas. Changement dans le mode de perception ? Négligence plutôt, la qualité ne changeant pas le montant de l'octroi à acquitter. P. Robert établi au tablier de la Prévôté, place du Bouffay, note-t-il toutes les exportations par eau ? Celles qui partent d'aval, de la Fosse, de la Sauzaie, de la Cohue aux Blés et du Port aux Vins, où sont attestées des recettes du denier pour livre (CC 408) font-elles l'objet d'une comptabilité séparée dont nous n'avons pas trace ? La comparaison des chiffres de ferme et des chiffres des comptes amène à le croire, mais toutes ces questions n'ont pas de réponse certaine.

L'étude qui va suivre du trafic au xv^e siècle reste donc fragile et repose sur une sollicitation un peu poussée des textes. La comparaison avec le xvi^e siècle ne peut être faite qu'en gros, approximativement, et avec beaucoup de prudence.

sont les transactions de quelque ampleur : *Jehan Richart* en 1495 avec 259 pipes, *François Spinolle* en 1490 avec 160 pipes, *Jean Delaporte*, la même année, avec 215 pipes, transportent des cargaisons record ! Il n'est pas rare de retrouver les mêmes hommes vendant, transportant du sel, du blé ou du vin, sans d'ailleurs que jamais leurs affaires sortent du petit artisanat commercial. Le gros du trafic échappe aux commerçants locaux (228) : ils ne contrôlent sans doute pas plus de 40 % des importations et moins de 10 % des exportations. Même dans le trafic du vin se retrouve cette passivité économique des Nantais dont la prospérité tient davantage aux étrangers qu'à eux. Face aux importations au xvi^e siècle qui passent de 8.598 tonneaux en 1554 à 12.519 en 1564 et à 28.200 en 1571-1572 (229), et qu'assurent en proportion égale les vins envoyés directement des vignobles d'amont et ceux réexpédiés d'Ancenis, les apports à la fin du xv^e siècle sont plus modestes : 4.752 tonneaux en 1495, 7.071 en 1505 (230), bien qu'en sensible progression par rapport au xiv^e siècle, 1.347 tonneaux au péage de Champtoceaux en 1355-

(228) La nationalité des commerçants peut être déterminée par comparaison du compte de méage de 1495, où sont recensés *tous* les marchands, et le compte du denier pour livre de 1496-97 levé sur les *seuls* étrangers. Le décalage chronologique des deux comptes peut être, dans une certaine mesure, corrigé par quelques noms attestant l'origine du commerçant (J. de Redon, P. de Faye, P. de Bégar, P. de la Garenne, etc.), mais le nombre des étrangers ainsi obtenu n'est qu'un *minimum*.

(229) Ces chiffres donnés par J. TANGUY, *Le Commerce*, p. 55-56, sont inexacts et sans doute trop faibles. Ils sont fondés sur l'évaluation fiscale augmentée de 1/10 correspondant à une tolérance de 10 % appelée *appurement*. Or, l'analyse des comptes prouve que cette règle du 1/10 est rarement appliquée d'une manière stricte et qu'il eût mieux valu utiliser le plus souvent possible les chiffres bruts.

(230) CC 403 nous donne pour juillet-décembre 1490 3.297 tonneaux, chiffre remarquablement élevé (juillet-septembre 1495 : 2.451 tonneaux, juillet-décembre 1505 : 5.480 tonneaux) mais aberrant : le maréchal de Rieux révolté contre la duchesse Anne et qui occupe Nantes ne reconnaît pas la paix de Francfort de juillet 1489 qui met fin au conflit franco-breton, et continue à dévaster la vallée de la Loire jusqu'en Anjou (Dom MORICE, t. III, 674). La paix n'est rétablie qu'au traité de Redon du 14 mars et par les lettres de rémission de la duchesse du 9 avril. Il est possible, dès lors, qu'une partie de la récolte de 1489 qui n'avait pu gagner Nantes au printemps ait grossi les arrivées normales d'automne. En tout cas, à partir des chiffres du second semestre 1490, il ne peut être question de calculer un chiffre annuel.

1356 (231) et au milieu du xv^e siècle 3.300 tonneaux environ (232).

Au xvi^e siècle Nantes est un exportateur important de vins nantais et de vins de la Loire : de 1554 à 1557, les exportations oscillent de 15.000 tonneaux à près de 23.000 tonneaux. La Bretagne est le meilleur client, mais les étrangers de plus en plus apparaissent sur le marché : la Normandie passe de 8 tonneaux en 1554-55 à 501 tonneaux en 1567, l'Angleterre absorbe, bon an mal an, un demi-millier de tonneaux, les Pays-Bas un quart et des ports de la Basse-Loire, qui jouent souvent le rôle d'avant-ports (233), une part importante des 6.500 tonneaux achetés en moyenne à Nantes par an de 1554 à 1557 est peut-être réexportée vers la Bretagne du Nord et l'étranger en même temps que les cargaisons de sel (234). Au xv^e siècle il n'en est pas de même, semble-t-il. Au tablier de la prévôté 809 tonneaux pour le deuxième semestre 1490, 595 tonneaux pour l'année 1495, 809 pour 1505 sont recensés à l'exportation. Aussi suspects et incomplets que soient ces chiffres (235), il est peu vraisemblable que du Port aux Vins, de la Fosse ou de la Sauzaie, les cargaisons expédiées suffisent à égaler les tonnages du xvi^e siècle. Cette médiocrité des exportations au xv^e siècle est confirmée par ailleurs aux ports d'arrivée : quelques cargaisons rares et isolées arrivent dans les ports anglais (236) et dans les ports normands qui

(231) *Archives Loire-Atlantique*, E 234.

(232) *Archives municipales Nantes*, CC 383 : du 1^{er} mai 1449 au 20 novembre : 1.438 pipes. Or, le fermier se plaint de n'avoir, à cause de la guerre, perçu que 40 % à peine du montant normal de la ferme. A l'automne *touchant les vins dont avoit acoustumé ès années précédentes... venir à ce port 3 ou 4.000 pipes, non y est pas venus 200 pipes*. Le chiffre moyen à cette date peut être très approximativement évalué à 3.000-3.500 tonneaux dans l'année.

(233) L. VIGNOLS, *Du rôle des avant-ports, entrepôts français et étrangers, dans l'ancien commerce*, dans *Annales d'histoire économique et sociale*, 1933, t. V, p. 86-87.

(234) Sur tout cela J. TANGUY, *Le commerce...*, p. 49-54. J. CRAEY-BECKX, *Un grand commerce*, p. 246, ne pense pas que les Pays-Bas soient intéressés par ces réexportations.

(235) Cf. *supra*, n. 227.

(236) Compte tenu du fait que dans les documents anglais l'origine des vins n'est pas toujours précisée, les mentions en sont aussi rares que celles du vin breton : aucune trace dans 13 comptes de *Butlerage* du xv^e (P.R.O., E 101/8/82 et 83), ni dans les 29 cargaisons de vin amenées par des navires bretons à Exeter de 1381 à 1400 (*City Rolls of Exeter*, boîtes 303 et 304). Les mentions sont peu nombreuses et tardives : dans l'analyse détaillée des Coutumes subsistant pour

reçoivent les vins d'Anjou par les routes de terre (237). Aux Pays-Bas, si les Bretons monopolisent l'approvisionnement des marchés, les vins apportés dans le Zwin jusqu'en 1440, puis en Zélande dès 1445, « *par eulx prins ès pays du Roy* » (1473), ne semblent venir de Nantes qu'en faible quantité (238). Les exportations, en fait, paraissent surtout se limiter à la Bretagne (239) : la Bretagne occidentale engagée dans le trafic international des vins du Sud-Ouest n'apparaît pas sur le marché nantais, la Bretagne septentrionale n'est qu'un client modeste (240), tandis que la côte sud, pour les raisons même qui l'amènent à importer du vin breton, échange son blé et ses produits alimentaires contre les vins du marché nantais ; les tonnages globaux ne sont pas très élevés : 91,5 tonneaux à Rieux en 1431, 45,5 à Blavet en 1432 et à Auray 502 en 1475 et 145 de janvier à septembre 1476 (241) ; ils fournissent néanmoins à peu

le nord du Pays de Galles et où l'origine des vins est toujours notée E.A. LEWIS, *A contribution to the Commercial History of Medieval Wales*, dans *Y Cymmrodor*, 1913, XXIV, p. 170-188, ne relève qu'une cargaison de vin d'Anjou en 1534-35 ; 13 tonneaux de vin d'Angers entrent à Bristol en 1517 sur un navire de Paimpol (E 122/21/2), et 9 tonneaux de vin de Nantes à Exeter en 1499 sur un navire de Morlaix (E 122/201/2). Il est possible d'ailleurs que les petites quantités de vin que les maîtres de navires de la côte nord ajoutent à leurs cargaisons de toile aient une origine nantaise (E 122/201/2, E 122/41/25, etc.). Mais le trafic reste, semble-t-il, limité.

(237) M. MOLLAT, *Le commerce maritime normand à la fin du Moyen Age*, Paris, 1952, p. 321-322.

(238) J. CRAEYBECKX, *Un grand commerce*, p. 135-137. Aucun document ne paraît étayer l'affirmation de MATHOREZ, *Notes sur les Espagnols et les Portugais à Nantes*, tiré à part du *Bulletin Hispanique*, t. XIV-XV, 1912-1913, p. 56, d'une exportation en Flandre par les Espagnols de vins nantais et ligériens.

(239) Le compte de 1490 (CC 403) indique pour 41 cargaisons la destination :

Basse-Loire : 5

Côte sud (Morbihan, Vannes, Auray, Redon) : 30

Côte nord (Morlaix, St-Brieuc) : 3

Non identifiées : 3

Cette répartition restera la même au XVI^e siècle : J. TANGUY, *Le commerce*, p. 52.

(240) Les échanges par escaffes de très faible tonnage sont rares (*Archives Loire-Atlantique*, B 121, passim), le passage au delà des raz augmente le prix du fret (M. DELAFOSSE, *Marins et marchands bretons à La Rochelle aux XV^e et XVI^e siècles*, dans *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, 1953, t. XXXIII, p. 70-71) ; mais les achats de vin conditionnent les exportations de blé, irrégulières mais assez fréquentes, vers la Basse-Loire.

(241) *Archives Loire-Atlantique*, B 2448 ; Y. FORGET, *Le mouvement du port de Blavet* ; *Archives Morbihan*, J 624.

près 90 % des importations et la presque totalité du fret des bateaux céréaliers revenant de Nantes. Les exportations nantaises à cette date sont encore géographiquement et quantitativement limitées (242).

Ainsi au début du xvi^e siècle s'amorce une transformation dans le rôle vinicole du port de Nantes. Les arrivées, qu'elles soient de vin d'amont ou de vin nantais, s'enflent (243) ; sur le marché d'Ancenis l'offre dépasse maintenant sensiblement la demande et la quantité d'invendus qui gagne Nantes augmente (244) : parallèlement les exportations se gonflent et s'étendent géographiquement. Les prix de gros, stagnants au xv^e siècle, doublent en trente ans (245) ; le port de Nantes devient l'un des grands ports du vin de l'occident atlantique (246), à un commerce contracté et limité se substitue un trafic en expansion. L'union de la Bretagne et de la France a-t-elle stimulé les échanges, normalisé des relations économiques régulièrement perturbées au xv^e siècle par un état de crise latent ? La marine bretonne, gênée par la concurrence des sels

(242) Les chiffres de consommation (2.000 tonneaux), d'exportation (1.000 à 1.500 tonneaux) et d'arrivée (4 à 7.000 tonneaux) peuvent paraître discordants d'autant plus que les tonnages de vins nantais s'ajoutent encore aux apports de vins d'amont. Mais il faut noter que ces chiffres chronologiquement hétérogènes, ne sont souvent que des ordres de grandeur, que les exportations par mer ne sont connues que partiellement et les exportations par terre pas du tout ; que les vins locaux semblent alimenter, à cette date, surtout les marchés suburbains (Vertou, Bouguenais, Le Pellerin, Couëron, etc.) : les variations de la ferme du billot à Nantes et dans les banlieues se font en sens inverse. Les bonnes récoltes font baisser les prix à Nantes donc le revenu du droit de billot, mais stimulent la consommation des paroisses suburbaines, les mauvaises récoltes en augmentant les prix haussent le produit de la ferme à Nantes, mais le diminuent là où l'alimentation provient surtout des crus locaux.

(243) L'étendue du vignoble s'accroît à partir du xvi^e siècle : le 5 novembre 1722 le maire de Nantes Mellier écrit à l'intendant : « On ne pense pas qu'il ne croît que du vin dans cet évêché, à l'exception de quelques peu de bled qui peut à peine suffire pour la subsistance du pays pendant trois mois. » (*Archives municipales Nantes*, FF 191).

(244) Les vins d'Ancenis en 1490 ne couvrent que 4 % du total (*Ibid.*, CC 403), et 50 % au milieu du xvi^e siècle (J. TANGUY, *Le commerce*, p. 49).

(245) Les prix à la pipe atteignent 11 livres en 1504-1506 (*Archives municipales Nantes*, CC 106), 12 livres en 1415-17 pour le vin d'Anjou et 13 livres pour le vin d'Orléans (CC 107).

(246) J. EON, *Le commerce honorable*, Nantes, 1646, p. 87-103, p. 321, etc.

portugais (247) et des sels français (248), par le mercantilisme naissant des grandes puissances mettant en question le tramping et le rôle d'intermédiaire neutre entre des pays en guerre et sans politique économique (249), a-t-elle cherché dans le transport des vins de la Loire une activité de reconversion ? Quel rôle précis les Hollandais, amateurs de vins blancs (250), ont-ils eu dans le détournement de trafic qui, aux dépens du Bordelais, favorise les vignobles de Saintonge, d'Aunis et de la Loire ? Quelle influence la substitution des eaux-de-vie au vin dans la navigation a-t-elle eu sur le trafic du xvi^e siècle ? Autant de questions qui dépassent le cadre de cet article et auxquelles des études précises sur les xvi^e et xvii^e siècles — siècles déshérités de l'histoire économique nantaise — pourraient seules donner une réponse (250^{bis}).

L'approvisionnement du marché breton est, enfin, complété par des vins étrangers, produits des vignobles de la France du Sud-Ouest ou d'Espagne.

Les vins doux d'Espagne sont consommés en Bretagne : dès le xiv^e siècle les garnisons anglaises de Guillaume de Latimer en consomment même dans les places intérieures (251), le port de Vannes en importe de 1359 à 1362 (252) et encore en 1404-1405 où 53 tonneaux sont apportés par la *barche Ste-Marie-de-Vivero* (253). En 1490, Nantes en achète une cinquantaine de tonneaux et en 1487 le conseil de la ville, pendant le siège, en donne une pipe pour faire boire les gens de guerre qui devoient sortir et se

(247) Cf. par exemple à Arnemuiden en 1551-52 (A.R. BRIDBURY, *England and the salt trade in the later Middle Ages*, Oxford, 1955, p. 99).

(248) *Archives Loire-Atlantique*, E 129 et M. MOLLAT, *Quelques aspects du commerce maritime breton à la fin du Moyen Age*, dans *Mémoires de la S.H.A.B.*, 1948, t. XXVIII, p. 5-11.

(249) Cf. Réponses anglaises à des plaintes de marchands bretons (1507) : British Museum, *Cotton Caligula*, D VI 74 et *Cotton Julius*, B VI 209.

(250) H. ENJALBERT, *Naissance des grands crus*, dans *Annales*, E.S.C., 1953, p. 324.

(250^{bis}) Dans R. DION, *Histoire de la vigne et du vin en France...*, Paris, 1959, entre le Moyen Age et les belles pages consacrées à l'influence des Hollandais au xvii^e, le xvi^e fait encore figure de parent pauvre.

(251) Par exemple : P.R.O., E/101/174/5, en 1359-60 à Bécherel.

(252) *Ibid.*, et E 101/175/5, 176/9.

(253) *Archives Morbihan*, J 624 (compte de 1404-1405).

saillyr sur les François par la porte de Saint-André (254). Mais les importations ne sont ni générales, ni régulières : pas un tonneau à Auray de 1475 à 1477, ni à Rieux en 1431, ni à Blavet en 1432. A Vannes aucune entrée n'est recensée en 1359-60, mais 6 navires en apportent 225 tonneaux en 1360-1361 et 2 navires 32 tonneaux en 1361-1362 (255). A Nantes 50 tonneaux remontent la Loire en 1490, mais rien en 1495, 1496, 1497, 1505 ! Ce n'est qu'un produit accidentel dans le trafic hispano-breton portant surtout sur les fers et les aciers, les cuirs, les fruits et les laines brutes (256) et dont le prix élevé restreint certainement beaucoup la consommation (257).

Les vins de la Rochelle et de Gascogne sont plus importants quoique le secteur de la Basse-Loire et de la Haute-Bretagne leur soit pratiquement fermé. Nantes, en effet, bien que les pancartes de péage et certaines ordonnances prévoient expressément des taxes sur les importations de vins gascons et rochelais (258), n'a jamais été pour eux un client sérieux. En 1372-1373, sur les 24 navires bretons chargeant à Bordeaux 1.562,5 tonneaux (10 % des exportations), pas un navire, pas un commerçant n'est nantais, pas plus que sur les 18 navires recensés en 1409-1410 (259) ; en 1490, pour les six derniers mois, Nantes ne reçoit que 73 tonneaux de vins d'Aunis et de Gascogne dont 5 sont réexportés, en 1495, 142, dont une quinzaine en transit (260). Il semble bien que Nantes n'ait jamais entretenu (261) et n'entretiendra jamais de rapports étroits avec Bordeaux et la Rochelle (262) : leurs vins y sont peu prisés et les Nantais en 1485 soulignent que les vins de Tours, Anjou, Orléans, Beaune, leur sont préférés et qu'on n'a recours à eux que lorsque *la vinée du païs d'amont venoit*

(254) *Archives municipales Nantes*, CC 403 et 101.

(255) P.R.O., E 101/174/5, 175/5 et 176/9.

(256) *Archives municipales Nantes*, CC 383.

(257) *Ibid.*, CC 101 : la pipe est appréciée 12 livres alors que les vins courants se vendent en 1487 autour de 5-7 livres la pipe.

(258) *Archives Loire-Atlantique*, B 121, f° 38 et *Archives municipales Nantes*, AA 22.

(259) P.R.O. E 101/179/10 et 184/19.

(260) *Archives municipales Nantes*, CC 403 et 404.

(261) C'est le cas au XVI^e siècle, mais J. TANGUY, *Le Commerce*, p. 54, abusé par JEULIN, *L'évolution du port de Nantes*, p. 81, parle à tort d'une libération au XVI^e siècle des importations étrangères.

(262) E. TROCMÉ et M. DELAFOSSE, *Le commerce rochelais de la fin du XV^e siècle au début du XVII^e*, Paris, 1952, p. 145.

à *manquer* (263). La Haute-Bretagne, comme le Nord-Ouest de la France, est peu ouverte aux produits des vignobles de la France du Sud-Ouest (264).

Il n'en est pas de même des régions côtières. Au XIV^e siècle, le port de Bordeaux est activement fréquenté par des navires de tous les secteurs côtiers : 22 navires en 1308, 24 en 1372-1373, 18 en 1409-1410 (265). Certes beaucoup d'entre eux s'intègrent aux flottes qui assurent le trafic entre la Gascogne et l'Angleterre ou la Flandre et n'abordent pas en Bretagne. Néanmoins d'importantes cargaisons y débarquent : des documents isolés font ainsi connaître l'arrivée de 71 tonneaux de vin gascon à Port-Blanc près de la Roche-Derrien en 1386 (266) et peut-être de quelques cargaisons à Guérande en 1385 (267) ; des sauf-conduits sont accordés entre Bordeaux et la Bretagne (268). Vannes paraît l'entrepôt le plus actif : il importe 1.063 tonneaux en 1359-1360, 809 en 1360-61 et 1034 dans les 9 premiers mois de 1362. Les marins et les commerçants vannetais se partagent à peu près la moitié du trafic, laissant le reste aux marins anglais ou bayonnais (269). Quelque quarante ans plus tard, les navires vannetais sont toujours recensés à Bordeaux, des cargaisons de vin gascon sont toujours importées ou réexpédiées (270). La Bretagne qui exporte des blés vers Bordeaux (271) est une étape sur la route des vins : elle y a greffé une dérivation, analogue à celle que Brest a branchée actuellement sur la route des vins d'Algérie (272), mais dont il est impossible d'apprécier le débit exact, mais qui s'élève sans doute à plus de 1.000 à 1.500 tonneaux bon an mal an. Très tôt les Bretons ont aussi fréquenté la Rochelle et les premières minutes notariales dévoilent en 1423 un rôle déjà important dans le trafic

(263) *Archives municipales Nantes*, AA 22.

(264) Y. RENOARD, *Le grand commerce des vins de Gascogne au Moyen Age*, dans *Revue Historique*, 1959, t. CCXXI, p. 296.

(265) P.R.O., E 101/165/4, 179/10 et 184/19.

(266) Dom MORICE, II, 521.

(267) Vin gascon ou vin rochelais sans précision : *Archives Loire-Atlantique*, B 2964.

(268) P.R.O., C 76/99, m. 7 ; C 76/80, m. 3 ; C 76/72, m. 7, etc.

(269) P.R.O., E 101/174/5, 175/5 et 176/9.

(270) P.R.O., E 101/184/19 ; *Archives Morbihan*, J 624 (compte de 1404-05) ; BLANCHARD, *Lettres...*, n° 800.

(271) *Ut supra*, n. 269.

(272) LE LANNOU, *Géographie de la Bretagne*, t. II, p. 221.

vinicole (273). Achetés à Blavet, Auray, Vannes, Daoulas, Bourgneuf, etc. (274), les vins d'Aunis, de Ré ou de la Rochelle alimentent la table ducale, celle de l'abbé de Redon, même celles des seigneurs du Penthièvre (275). Mais on doit se résigner à ignorer le tonnage exact ainsi importé.

Les documents du xv^e siècle ne sont pas plus riches en documents chiffrés. Ils suggèrent pourtant des transformations dans l'aspect du marché. Le commerce avec la Rochelle s'intensifie : M. Delafosse a relevé le nom de 9 marchands en 1423, 39 en 1467 et 126 dans quelques sondages pour la période 1523-1565 ; affrêtées par des Bretons, quelquefois par des Rochelais, les barques de tonnage faible (autour de 20 tonneaux), armées surtout dans les ports du sud (Audierne, Quimper, Hennebont) ou du nord (Morlaix, Lantreguier) constituent de « véritables flottes du vin » vers la Bretagne, cabotant de port en port pour vendre au mieux leurs cargaisons (276). En Bretagne le trafic du petit port d'Auray évoque cet essor : en 1475 le vin acheté à la Rochelle (53 tonneaux) compose 10 % du tonnage total des vins importés, en 1476 (8 mois) 30 % (67 tonneaux) et est le seul vin étranger (277). Les pancartes, qui au xiv^e parlaient de vins *de hors la creue de Bretagne* en général (278), font souvent au xv^e siècle mention particulière des vins d'Aunis devenus les vins étrangers par excellence (279). A Vannes même, qui conserve au xv^e siècle son rôle d'entrepôt (280), le vin gascon dominant au xiv^e, important au début du xv^e encore, semble disparaître devant ses concurrents du nord et en 1477 on n'y parle que du vin *des parties du Poitou, la Rochelle et ailleurs* : le vin gascon, s'il en arrive encore, sombre dans

(273) M. DELAFOSSE, *Marins et marchands bretons*, p. 54.

(274) FORGET, *Le mouvement...*, *passim* ; *Archives Morbihan*, J 624 ; *Bulletin de la Société archéologique des Côtes-du-Nord*, 1903, p. 46 ; BLANCHARD, *Cartulaire des sires de Rays*, t. II, p. 222-223 ; *British Museum, Cotton Julius*, B VI, f^{os} 98-100.

(275) BLANCHARD, *Lettres...*, n^{os} 693, 939 ; *Archives Loire-Atlantique*, B 2448, f^o 8 v^o ; *Anciens évêchés*, t. III, p. CCLIV.

(276) M. DELAFOSSE, *Marins et marchands bretons*, p. 62-67.

(277) *Archives Morbihan*, J 624 (compte de G. Estrillart).

(278) Ainsi Dom MORICE, t. I, 1602-1604.

(279) *Archives Loire-Atlantique*, B 2971, f^o 15 v^o, 17 v^o, 31 v^o, 33 v^o, etc.

(280) *Archives Morbihan*, J 624 : f^o 13 v^o, 14 v^o, 17 v^o, etc.

l'anonymat (281) ! Les Bretons, toujours nombreux à Bordeaux, surtout à la fin du siècle (282), le sont surtout comme transporteurs : les navires de Penmarc'h, de Saint-Pol-de-Léon, de la Bretagne occidentale n'ont jamais joué un grand rôle dans le cabotage breton. Certes, l'absence ou la rareté de chartes-parties à destination de la Bretagne n'est pas une preuve de l'absence de tout trafic : le commerce des vins à Bordeaux, de technique simple, plus simple même qu'à la Rochelle (283), a pu se faire pour le cabotage sans contrat écrit, mais il n'en reste pas moins qu'il semble bien que sur les marchés bretons les vins gascons ont perdu au xv^e siècle la brillante position qu'ils occupaient au xiv^e siècle et ont reculé nettement devant les vins de la Rochelle et du Poitou.

Ce phénomène qu'aucun document ne permet malheureusement de préciser davantage est d'explication délicate. Les exportations de vins gascons sont moins bien connues au xv^e siècle qu'au xiv^e, l'étude du commerce des vins de la Rochelle est rendue difficile par la disparition de la plupart des archives anciennes de la ville, celle de la concurrence sur les marchés extérieurs des deux grands vins du Sud-Ouest, malaisée d'ailleurs par la négligence des sources qui ne distinguent souvent pas l'origine des vins importés, est à peine esquissée (284). L'évolution du trafic atlantique est insuffisamment nette pour pouvoir éclairer les problèmes proprement bretons. Néanmoins les circonstances politiques paraissent avoir favorisé au milieu du xiv^e siècle l'intégration de la Bretagne dans le domaine du vin gascon. Les relations des zones côtières contrôlées par les Montfortistes avec la Rochelle, Nantes se ressentent de la conjoncture politique (285), tandis que les patrons de navires réquisitionnés dans les ports anglais pour trans-

(281) *Archives Loire-Atlantique*, B 2449. On ne possède aucun compte de port pour Vannes au xv^e siècle.

(282) Il reste assez délicat de comparer la première moitié du siècle où les comptes du connétable de Bordeaux ne relèvent qu'un nombre limité et en baisse de navires bretons, et la fin du xv^e où, au contraire, les minutes de notaires mettent en lumière la prépondérance des transporteurs bretons (M. MOLLAT, *Le Commerce*, p. 220).

(283) J. CRAEYBECKX, *Un grand commerce*, p. 135-141.

(284) Malgré les notes de R. DION, *La création du vignoble bordelais*, Angers, 1952, p. 46 et 49, et J. CRAEYBECKX, *Un grand commerce*, p. 17-36.

(285) P.R.O., C 76/36, m. 13.

porter renforts et victuailles en Bretagne reçoivent en compensation des autorisations de commercer avec Bordeaux et la Bretagne qui renforcent les liens entre la Gascogne et la péninsule (286). Mais dès 1370 les exportations gasconnes baissent, Richard II en 1387 interdit d'exporter les vins gascons ailleurs qu'en Angleterre (287), la Bretagne amorce une neutralité difficile mais tenace entre les belligérants. Certes toute arrivée de vin gascon ne s'arrête pas en Bretagne et le duc reçoit l'autorisation — elle devient nécessaire ! — d'amener, en 1388, 300 tonneaux sur son navire la *Katherine* (288), mais l'ère des vins rochelais commence. L'Angleterre y est largement ouverte — peut-être plus qu'il n'est communément admis (289) — et les sauf-conduits se multiplient, aux Génois (290), aux Rochelais (291), aux Espagnols (292), aux Anglais (293) et, bien entendu, aux Bretons (294). Les Bretons dont les affaires sont connues à Southampton en 1440-1442 (295), ceux dont les déboires nous permettent de connaître mieux les cargaisons que par les seuls *Customs Accounts* (296) transportent du vin de la Rochelle : gênés par le monopole anglais sur les vins gascons (297), ils ont profité de leur neutralité pour amener aux Anglais ces vins rochelais bon marché et bienvenus en période de pénurie. Le marché breton n'est pas sans avoir été influencé par cette conjoncture. La fin du xiv^e siècle, enfin, voit l'arrivée régulière des Hanséates en quête de sel

(286) P.R.O., C 76/17, m. 17 ; C 76/62, m. 7, etc.

(287) RENOARD, *Le grand commerce*, p. 290-291.

(288) P.R.O., C 76/72, m. 7.

(289) Le chiffre de 85 à 90 % de vins gascons (E. CARUS-WILSON, *Medieval Merchant Venturers*, Londres, 1954, p. 271, n. 2) n'est-il pas trop élevé pour le début du xv^e siècle ?

(290) P.R.O., C 76/72 m. 18, C 76/71 m. 10, C 76/87 m. 27, etc.

(291) C 76/76 m. 16 ; C 76/92 m. 13 ; C 76/93 m. 19, etc.

(292) C 76/87 m. 19.

(293) C 76/65 m. 17 ; C 76/97 m. 4.

(294) C 76/96 m. 22 ; *Calendar of Close Rolls, Richard II, 1381-85*, 380, etc.

(295) E 101/128/31, m. 6 et E 101/128/31, m. 36.

(296) *Calendar of Patent Rolls, Henry IV, 1401-1405*, 276 ; 1405-1408, 420 ; 1408-1413, 64, 65, 474 ; P.R.O., C 1/6/182.

(297) M. K. JAMES, *The gascon wine trade of Southampton during the reigns of Henry IV and Edward IV*, thèse dactylographiée, Londres, 1948, p. 43-60.

et de vin de la Rochelle (298) et l'installation des premières colonies espagnoles à Nantes et à la Rochelle (299).

Les Bretons apportent dès lors à la Rochelle des vivres et surtout des voiles (300) : l'industrie locale, pourtant prospère, ne peut fournir tous les sacs et toutes les bâches nécessaires à l'emballage du sel ; les *olonnes* nées sur la côte du Bas Poitou sont devenues une spécialité bretonne. Les Espagnols débarquent à la Rochelle fers et aciers qu'y vont chercher les navires redistributeurs d'Auray (301), y embarquent du blé venu de Bretagne : les liens qu'ils créent entre la Rochelle et la Bretagne profitent au trafic du vin. L'évolution du marché breton du vin ne paraît donc pas uniquement liée au trafic viticole, mais est un aspect du nouvel équilibre qui naît au début du xv^e siècle sur les côtes atlantiques.

*
**

A la fin du Moyen Age, le vin est donc en Bretagne un produit essentiel. La consommation en est forte, mais varie, comme partout, suivant les classes sociales et le pouvoir d'achat. Elevée dans les zones viticoles de Haute Bretagne et sur les côtes, elle diminue d'est en ouest et des villes vers les campagnes. Dans le cabotage local, le vin équilibre les frets et les balances de paiement et s'insère dans l'ensemble complexe des relations économiques régionales. Mais le vin breton, le vin nantais, les vins de la Loire qui arrivent à Nantes, ne sont pas des produits sérieux d'exportation. Ce n'est que le xvi^e siècle qui en voit la diffusion internationale (302), mais en même temps la commercialisation du vignoble le modifie profondément. Les vignes de consommation reculent, le vin peu à peu cède la place au cidre dans les régions mal reliées à la mer : Rennes devient la capitale du cidre. Le vignoble nantais par contre

(298) A. AGATS, *Der hansische Baienhandel*, Heidelberg, 1904, p. 52-56.

(299) M. Del Carmen CARLÉ, *Mercaderes en Castilla (1252-1512)*, dans *Cuadernos de Historia de Espana*, t. XXI-XXII, 1954, p. 264-269.

(300) *Archives Morbihan*, J 624, f^{os} 11 v^o, 15 v^o, 15 v^o ; TROCMÉ-DELAFOSSÉ, *Le commerce rochelais*, p. 131.

(301) *Archives Morbihan*, J 624, f^o 21 v^o ; f^o 15 v^o, etc.

(302) Jusqu'en Ecosse dès le début du siècle (vin d'Anjou) : *Accounts of the Lord High Treasurer of Scotland*, t. I, Edimbourg, 1877, p. CCIX, n. 2.

stimulé par le commerce hollandais s'étend, les côtes continuent à s'approvisionner aux routes maritimes : la carte viticole et vinicole contemporaine apparaît. Dans le trafic atlantique la Bretagne n'est pas un client négligeable. Elle absorbe peut-être au xiv^e siècle 1.500 à 2.000 tonneaux de vin gascon, beaucoup moins au xv^e où triomphent les vins de la Rochelle et du Poitou. La Bretagne est un marché qui compte, dont le commerce d'importation et d'exportation trop longtemps négligé et méconnu (à part le trafic du sel) permet souvent de mieux comprendre le rôle des navires et des marins bretons sur les routes maritimes atlantiques de la fin du Moyen Age.

H. TOUCHARD
Directeur de l'Ecole supérieure de Commerce
de Nantes.
